

Dulaure

~~F.R.C. 2 11751 a~~

Case

FRC

17861

THE NEWBERRY
LIBRARY



ECCE HOMO

CRIMES ET FORFAITS

DE LA NOBLESSE,

ET DU CLERGÉ,

*Depuis le commencement de la Monarchie
jusqu'à nos jours.*

A PARIS.

THE NEWBERRY
LIBRARY

CALMES ET FORATS

Par M. de Calmes, et M. de Forats.

1784. DE LA ROCHE.

Paris chez M. de la Roche.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

1784.

A U L E C T E U R .

C'EST par des faits recueillis dans notre histoire, que j'entreprends de prouver que, dans tous les siècles de la monarchie, le clergé & la noblesse ont été constamment les plus cruels ennemis de nos Rois & de leur peuple.

Si ces vérités historiques, ainsi rapprochées, sont affligeantes pour le cœur sensible du Monarque, elle lui présenteront aussi le spectacle consolant du meilleur des peuples; Sa Majesté ne pourra voir, sans être attendrie, cette nation, malgré son oppression et sa misère perpétuelle, toujours fidelle; toujours idolâtre de ses Rois, toujours réparer les déprédations de leurs ennemis communs, toujours soutenir & substantier l'état du plus pur de son sang, des fruits de son labeur, en arrosant le territoire du royaume, de ses larmes & de ses sueurs.

Puissent les princes , honteux de s'être associés & confiés aux ennemis de leur sang & de la nation , honteux d'avoir été complices & victimes de leurs conseils perfides , & de leurs crimes de lèze-Majesté & humanité , éloigner à jamais ces hommes si dangereux par leur avidité , leur adulation & leur fourberie !

Puisse le peuple , honteux d'avoir mérité sa misère & son avilissement , par le culte qu'il n'a cessé de rendre à ses tyrans , abjurer pour toujours ces préjugés absurdes & funestes qui ont perpétué ses malheurs ! Puisse-t-il , instruit par la plus longue & la plus fatale expérience , par la justice & la raison , par le sentiment de ses forces , & par la conscience de sa supériorité , fondée sur son utilité sociale , reprendre ses droits !

Puisse le peuple , rapproché pour toujours du trône par ses députés perpétuels , en éloigner à jamais ses ennemis , le garantir de leurs attentats , & ne plus souff-

v

*frir qu'aucune corporation intermédiaire
puisse jamais intercepter, arrêter, affoi-
blir les effets de son amour & de son zèle
éclairé pour les vrais intérêts du Monarque
& de son auguste famille ; intérêts qui sont
& seront toujours les mêmes que ceux du
peuple !*

*Puissent les ci-devant nobles, recon-
noître que leurs privilèges abusifs ne se
sont perpétués jusqu'à présent, qu'à la
faveur de l'ignorance & de l'erreur dont
le règne est fini ! Puissent-ils se convaincre
qu'il est impossible d'arrêter les progrès de
la vérité lorsqu'elle est une fois répandue ;
que les efforts qu'on feroit pour la repous-
ser, ne feroient qu'accélérer son triomphe,
& qu'ils ne peuvent plus conserver leur
supériorité que par celle de leur mérite
personnel ! Puissent-ils reconnoître qu'il
est de toute justice & du plus grand in-
térêt social, qu'il n'y ait qu'une mesure
pour encourager & réprimer, pour récom-
penser & punir, & que les honneurs &*

dignités soient la récompense de l'utilité publique, sans égard aux distinctions anti-sociales, que la cupidité, la violence & l'imposture ont imaginées dans les tems de ténèbres & de barbarie ! Enfin, si la Justice & la raison n'avoient aucun pouvoir sur l'esprit & le cœur de ces aristocrates, & s'ils osoient continuer leurs efforts pour empêcher une révolution si nécessaire, si désirée & si avancée, puissent-ils être les seules victimes de leurs détestables fureurs !



CRIMES ET FORFAITS

DE LA NOBLESSE

ET DU CLERGÉ.

COMBIEN sont méprisables, haïssables même, les historiens, les orateurs & les poètes qui ont familiarisé la multitude avec les massacres politiques, en les célébrant sous les noms pompeux de victoires, d'héroïsme, de héros, ainsi que les principaux auteurs de ces scènes horribles, de crimes & de carnages, que dans un siècle de lumières on oseroit peut-être encore sanctifier par des hymnes, & dont on bénit encore les enseignes !

Combien ces écrivains sont coupables d'avoir perpétué jusqu'à présent ce préjugé honteux, qui donne un privilège exclusif de considération à ces usurpateurs des droits du trône,

qui ont établi le despotisme dans la plupart des monarchies , en s'en constituant les instrumens , qui ont abusé de l'ignorance , de la foiblesse & de la crédulité des peuples pour les tromper , les asservir & les dépouiller , qui les appauvrirent & les oppriment encore !

Enfin , qu'y a-t-il de plus humiliant , de plus bas , de plus absurde que ce respect que l'on conserve encore pour la mémoire de ces brigands , pour leurs usurpations , & pour la postérité même de ces éternels ennemis des Rois & des peuples ?

Renversons cette vieille idole ; faisons cesser le culte extravagant & désastreux qu'on lui rend encore , en la dépouillant de toutes ses décorations artificielles , en découvrant toute la turpitude , en faisant connoître l'odieuse origine de l'hérédité des fiefs & de la noblesse , de ses richesses , de celles du clergé , de leurs prérogatives , & les maux que ces deux classes d'hommes ont répandus sur la terre.

On distingue dans l'histoire de notre gouvernement cinq époques ; il fut d'abord purement *militaire* , il devint ensuite *féodal* , puis *aristocratique* ; cette aristocratie dégénéra bientôt en *anarchie* ; enfin , le gouvernement est devenu ce qu'il est encore aujourd'hui , *aristo-monarchique*.

CLOVIS, Année 486.

Lors de l'invasion des Francs dans la Gaule, environ l'an 486, elle étoit une province romaine, gouvernée par une multitude de chevaliers que la légion germanique défit successivement; Clovis, l'un d'eux, ayant lui-même vaincu Siagrius, général des Gaulois, ses compagnons d'armes l'élevèrent sur leur bouclier, & le firent leur généralissime; il partageoit avec eux les terres & le butin à la suite des combats: *arva per annos mutant*, de Tacite, prouve le partage annuel des terres, & le vase de Soissons prouve le partage du butin.

Il y avoit alors dans la Gaule quatre classes d'hommes très-distinctes; les gens d'églises, les gens d'armes, les hommes libres & les serfs; ceux-ci appartenoient aux trois premières classes; & n'étoient, pour ainsi dire, que les meubles des domaines auxquels ils étoient attachés; cette servitude n'affectoit que le peuple Gaulois, c'étoit un reste de la tyrannie romaine; il n'y avoit point d'esclaves parmi les Francs qui n'en étoient pas moins barbares; les prêtres mêmes d'alors ressembloient à beaucoup d'égards aux Druides leurs prédécesseurs & leurs victimes. Comme eux ils étoient maîtres des esprits par les terreurs de la superstition; comme eux ils préféroient

leur intérêt particulier à celui de la société ; comme eux ils firent servir à leur ambition tout le pouvoir qu'ils usurpoient ; comme eux ils immolèrent des victimes humaines à la Divinité ; enfin les sorts des saints étoient leurs augures , & ils les consultoient jusques sur l'autel.

On distingua bientôt les terres du royaume en trois classes, savoir : les domaines du Roi, les bénéfices ou biens fiscaux, & les terres allodiales. Les biens fiscaux furent donnés par nos Rois en simple usufruit pour solde du service militaire ; les usufruitiers de ces bénéfices étoient obligés d'armer, de monter, de défrayer & de mener à la guerre une quantité d'hommes en proportion de l'étendue de leurs terres. Sur la fin de la première race, ces bénéfices prirent le nom de fiefs & devinrent héréditaires, non de droit, mais seulement par faveur, & le gouvernement devint féodal. Les concessions de ces fiefs à perpétuité, furent un des principaux moyens qu'employèrent les Maires du palais pour s'attacher les gens d'église & les gens d'armes, & pour usurper la couronne de nos Rois. Les dons immenses que firent ces usurpateurs aux églises, contribuèrent encore plus à dépouiller l'Etat ; l'excès fut porté à un tel point qu'à la fin de la première race, nos Rois n'avoient plus de

domaines, plus rien à donner, presque tout étoit entre les mains des évêques, qui, par fraude & par séduction, recevant & usurpant de toutes parts, avoient aussi envahi une grande partie des terres allodiales.

CHILPERIC, 562.

Notre fisc est devenu pauvre, disoit *Chilperic*, petit fils de Clovis; nos richesses ont été transportées aux églises; il n'y a plus que les évêques qui règnent, ils sont dans la grandeur & nous n'y sommes plus. *Grégoire de Tours*, liv. 7, chap. 7.

CHARLES MARTEL, 721.

Charles Martel, pour payer le service militaire, seul service public qui existoit alors, ne trouva pas d'autre ressource que de dépouiller le clergé de toutes les terres qu'il avoit usurpées, & d'en former des fiefs qu'il distribua aux gens de guerre. Cette opération convertit en fiefs, les terres allodiales saisies sur le clergé qui tomba dans le mépris dès qu'il n'eut plus de richesses; mais il s'en vengea & s'en releva bientôt en favorisant l'ambition de l'usurpateur Pepin.

PEPIN, 755.

Les évêques lui donnèrent la couronne de France, & imaginèrent même en sa faveur la cérémonie du sacre, soit pour le rendre

plus respectable au peuple, soit pour augmenter leur propre domination. En effet, le clergé se fit un droit de ce premier sacre pour sacrer à l'avenir tous nos Rois, pour prouver qu'il leur étoit supérieur, pour les dominer, pour les excommunier, pour mettre leur royaume en interdit, pour les détrôner, pour disposer de leur couronne à leur gré, & pour délier leurs sujets du serment de fidélité dans toutes les circonstances où ils pourroient commettre ces attentats avec avantage & sans risque, & l'exemple du clergé de France déterminâ les Papes à s'arroger les mêmes droits.

Pepin par reconnoissance fit rendre aux évêques les biens dont on les avoit dépouillés, & sous son règne commencèrent les guerres du sacerdoce & de l'Empire, qui ont duré 800 ans.

CHARLES, 768.

Charles, successeur de *Pepin*, a conservé dans l'histoire le surnom de *Grand*, qu'il mérita en comblant les gens d'église de bienfaits, en faisant baptiser de force les non-catholiques & massacrer ceux qui s'y refusoient; c'est ainsi qu'il a converti des millions de Sarrasins, de Saxons, de Lombards & de Huns; aussi est-il honoré comme saint dans quelques églises. Voyez s'il y a rien de plus

inhumain que ses capitulaires contre les Saxons ; enfin il vengea le Pape Leon, qui par reconnoissance lui mit sur la tête la couronne impériale.

Charlemagne, dit l'abbé Fleuri, ne pouvant assouvir l'avidité du clergé, le lui reprocha dans une assemblée nationale, & dans les termes suivans : « On demandera aux ecclésiastiques, dit-il, si c'est avoir renoncé au monde que d'augmenter chaque jour ses biens par toutes sortes d'artifices, en promettant le paradis, en menaçant de l'enfer, en se servant du nom de Dieu ou de celui de quelque saint, pour dépouiller le riche & le pauvre qui ont la simplicité de se laisser surprendre, & pour priver de leurs biens des héritiers légitimes, qui par-là réduits à la mendicité, deviennent nécessairement des voleurs ».

LOUIS LE DÉBONNAIRE, 814.

En mourant, Charlemagne recommanda à *Louis* son fils *Débonnaire* d'honorer les évêques comme ses pères, aussi fut-il si dévot que ses trois fils se révoltèrent contre lui, & que les évêques le méprisèrent au point de le déposer & de le foumettre à la pénitence publique, sous prétexte qu'il avoit exilé des gens d'église, qu'il avoit fait marcher des

troupes pendant le carême , & qu'il les avoit engagées à combattre ses trois enfans rebelles.

CHARLES LE CHAUVÉ , 840.

Les évêques disposèrent ensuite de la couronne de *Louis* en faveur de ces mêmes enfans , en leur disant : « Recevez ce royaume par l'autorité de Dieu , gouvernez selon sa volonté , nous vous y exhortons , nous vous le commandons ».

L'opulence des évêques de France étoit alors extrême ; ils possédoient des vastes domaines , ils avoient des vassaux & grand nombre d'esclaves ; l'abbé Alcuin en avoit à lui seul plus de vingt mille ; ils dirigeoient tout à la cour & dans les provinces , parce que eux seuls savoient lire & écrire & avoient quelques lumières , parce que l'arme , si terrible alors du fanatisme & de la superstition , leur donnoit beaucoup d'audace & d'ascendant sur la multitude ignorante , timide & crédule ; ils portoient des étoffes précieuses , un baudrier & des éperons comme les gens de guerre ; des coutelas garnis de pierres précieuses pendoient à leurs ceintures dorées , &c.

Ces préiats détrônèrent aussi *Charles le Chauvé* , & donnèrent sa couronne à son frère *Louis le Germanique* ; mais *Charles* chassa son frère ; & par ses largesses & soumission au

clergé , non-seulement il fut rétabli sur le trône , mais le Pape Jean VIII le fit Empereur de sa propre autorité. C'est sous le règne de ce prince artificieux , fourbe & méchant , que les fiefs sont devenus héréditaires.

Jusqu'alors les titres de Ducs , de Comtes , de Marquis , avoient désigné des officiers nommés par le Roi pour les différens degrés de commandement dans ces provinces ; ils ne désignèrent alors que les seigneurs & maîtres de ces provinces ; ces officiers s'approprièrent ces duchés , comtés & marquisats ; ils s'emparèrent de même des villes & de leurs territoires , & en firent des Etats indépendans de la monarchie.

Les hommes libres qui possédoient une grande partie des terres du royaume en franc-aleux , voulant devenir vassaux de la Couronne , à cause de la considération publique & des avantages qui étoient attachés à ce titre , donnèrent au Roi leurs terres allodiales , & les reprirent de lui en bénéfices ou fiefs. Cette commutation faisant contracter aux aleux la condition de simple usufruit , les hommes libres , pour conserver l'hérédité de ces fiefs , convinrent avec le Roi qu'il ne pourroit les donner qu'à leurs héritiers qu'ils lui désigneroient. Ce moyen multiplia ces commutations ;

ces commutations multiplièrent les vassaux du Roi ; & dès-lors on distingua deux espèces de fiefs , les uns simplement viagers , & les autres héréditaires ; enfin l'hérédité des fiefs de reprise amena l'hérédité générale des fiefs , qui mit fin au gouvernement féodal , & produisit une aristocratie telle qu'est aujourd'hui celle de Pologne.

LOUIS LE BEGUE , 877.

Charles le Chauve eut pour successeur son fils *Louis II* , dit *le Begue* , qui vécut peu , & dont le règne n'est remarquable que par le concile de Troyes , où se trouve l'article suivant : « *Les puissances du monde traiteront les évêques avec toute sorte de respect , & n'auront jamais la hardiesse de s'asseoir devant eux s'ils ne l'ordonnent.* »

LOUIS ET CARLOMAN , 879

A Louis le Begue succédèrent , en 879 , *Louis* & *Carloman* & sept autres Rois , dans l'espace d'environ cent ans. Tous ces règnes furent malheureux.

Alors le Clergé , affectant l'indépendance , érigea par-tout des arrière-fiefs qu'il donna à perpétuité ; de sorte que ce qui relevoit immédiatement du Roi , n'en releva plus : les grands officiers & les grands vassaux suivirent

l'exemple du Clergé. Les arrière-fiefs se multiplièrent non-seulement en nombre , mais en degrés ; chacun voulut avoir des vassaux , parce que le pouvoir étoit attaché à ce genre de suprématie ; il se forma une hiérarchie de différens degrés de subordination , & de pouvoirs intermédiaires qui repoussioient le Souverain dans l'éloignement , & ne lui laissoient qu'une suprématie plus honorifique que réelle ; il n'eut plus que des rivaux & des ennemis , que des vassaux & point de sujets ; enfin ces Aristocrates se rendirent indépendans d'un chef dont ils n'attendoient plus rien ; ils démembrèrent le royaume , ils s'emparèrent des différentes provinces , quelques-uns s'en firent couronner Rois par les évêques , avec lesquels ils se concertèrent pour ne donner la couronne de France qu'à des princes incapables de régner , afin de faciliter leurs projets d'usurpations ; enfin , le Roi n'eut plus de puissance réelle : il n'y eut plus de loix générales , plus de police , plus de gouvernement intérieur.

‡ Le Roi étoit-il le plus fort ? les plus puissans lui résistoient à force ouverte , les plus foibles cherchoient un appui dans les confédérations , ils faisoient cause commune d'une affaire particulière , & ne se soumet-

toient, qu'en réclamant contre les usurpations & les entreprises.

Le Roi étoit-il le plus foible ? les évêques, les militaires ne reconnoissoient en lui qu'un titre d'honneur, & lui contestoient toute la réalité du pouvoir. Tant qu'ils eurent besoin des Rois pour élever leur puissance, les gens d'église, avides de richesses & d'autorité, s'efforcèrent de persuader le pouvoir sans bornes du Souverain ; ils prêchèrent à tous l'obéissance absolue à un seul, pourvu que celui-ci leur fût soumis ; ils faisoient tout dépendre du Roi, pourvu que le Roi dépendit d'eux.

« Ainsi, dit M. Bernardi, s'élevoit insensiblement le despotisme sacerdotal & militaire. Ce monstre aux-cent bras resserra l'autorité du Monarque dans le cercle étroit de quelques provinces ; il laissa avec une hypocrite soumission, au fantôme de la royauté, le sceptre, la couronne & tous les signes de la puissance dont il usurpa la réalité ; & , comme les assassins de César, il fléchit le genou devant le Souverain pour le poignarder plus sûrement ».

A cette époque de l'avilissement de la monarchie, il n'y eut plus d'idée de justice & de vertu, plus de notion du bien & du mal, plus d'humanité ; la morale étoit corrompue.

Par-tout le peuple divisé en grands troupeaux de bétail, étoit dévoré par les conducteurs. L'esclavage s'étendit sur les sens, sur l'esprit, sur le cœur; les élémens eux-mêmes ne purent échapper à la servitude universelle; il n'y en a point que les hauts-justiciers n'aient voulu s'approprier; la terre est à eux par les dîmes, les terrages, les champarts, les bordelages, les agriers, les cens & autres droits fonciers. Ils s'attribuent les eaux en s'appropriant les rivières, la pêche & les banalités des moulins. L'air est à eux, puisqu'ils prennent en quelques lieux, un droit à la naissance d'un enfant comme un tribut qu'il doit à l'instant qu'il respire l'air; le feu même n'est point échappé à leur domination, puisqu'ils prennent des redevances de chaque habitant faisant feu & fumée.

Alors les loix ne furent plus que celles de la violence & de l'imposture; l'épée fut le seul magistrat de la nation, un champ clos, le temple de toute justice.

Un château fortifié, dit l'abbé de Condillac, donnoit la noblesse à un brigand, auquel il servoit de retraite; on naissoit noble parce qu'on naissoit brigand. En effet, je prouverai bientôt que l'acquisition des fiefs & du service militaire donnèrent la noblesse jusqu'à l'époque où

ces abus furent détruits par les édits d'Henri III & d'Henri IV. *Essai sur les révolutions du droit François.*

C'est ainsi que furent changés, en même tems, les choses & les noms; le titre de bénéfice en celui de fief; celui d'officier en celui de vassal; le devoir de sujet en foi & hommage, l'usufruit en propriété, la souveraineté en suzeraineté, la féodalité en aristocratie & l'aristocratie en anarchie.

Lorsque l'autorité souveraine fut presque anéantie, chacun chercha un protecteur particulier, parce que dans les tems de trouble il faut un appui quelconque. Les hommes libres, qui avoient toujours servi le Roi sous le commandement des comtes, remirent leurs aleux entre les mains des seigneurs dont la protection étoit plus puissante que la sienne; mais tous les hommes libres ne purent pas devenir vassaux; un grand nombre devinrent esclaves, parce que leurs propriétés allodiales furent dénaturées & changées en servitude de la glèbe, espèce d'esclavage bien différente de l'ancienne servitude. Les guerres continuelles, les ravages, le pillage des villes, la séduction, la violence & la crainte étendirent ces deux espèces de servitudes; les foibles abdiquèrent la propriété

de leurs biens & leur liberté entre les mains des plus forts ou des plus adroits ; l'ignorance, l'erreur, la superstition & la crédulité achevèrent de rendre l'avilissement général ; il n'y eut plus alors en France que deux classes d'hommes, des tyrans & des esclaves ; & deux espèces de terres, des terres nobles & des terres censuelles : cependant quelques cantons, dans plusieurs de nos provinces, sont restés allodiaux ; il y a encore des francs-aleux dans le pays Chartrain, dans le Poitou, dans la Champagne, & toute la province du Béarn se prétend allodiale.

La foi & hommage & la servitude de la glèbe, qui consiste à se reconnoître homme lige ou sujet d'un seigneur, fut donc une suite de l'hérédité qui dénatura les fiefs ; une suite des sous-inféodations qui les divisèrent ; une suite des commutations d'aleux en fiefs, qui les multiplièrent à l'infini ; une suite de la rapacité des nobles, des impostures & des usurpations du clergé ; une suite enfin de la crainte & de la crédulité superstitieuse qui achevèrent de soumettre à cette servitude les hommes & tout le territoire. Cherchons-en de nouvelles preuves dans l'histoire de la troisième race.

HUGUES CAPET, 987.

Hugues Capet, aussi ambitieux, aussi fourbe, aussi brave que Pepin, employa les mêmes moyens que lui pour parvenir au même but; beaucoup d'affabilité envers tout le monde, beaucoup d'hypocrisie, beaucoup d'égards & de générosité pour les moines & pour le clergé, qui le sacra & le couronna Roi à Reims, & qui, pour fixer la couronne dans sa maison, sacra aussi son fils Robert l'année suivante, en l'associant à son père.

Voici un trait qui peut faire juger de l'indépendance qu'affectoient alors les seigneurs. Le comte de Périgord assiégeant la ville de Tours, *Hugues & Robert* lui envoyèrent l'ordre de se retirer; le comte refusant, l'envoyé lui demanda, au nom de deux Rois, *Qui vous a fait comte ?* Répondez, dit le comte, de ma part à vos maîtres, *que ce sont ceux qui les ont fait Rois.*

Hugues Capet ne régna que neuf ans. Sous son règne les grands vassaux se battoient & se détruisoient les uns les autres; il les laissa faire, mais il commit la grande faute de rendre la dignité de la pairie héréditaire.

ROBERT, 996.

Robert, son fils, avoit épousé la veuve du comte

comte de Chartres, sa commère & sa cousine au quatrième degré. Le Pape Grégoire V lui ordonne de quitter son épouse ; il leur impose à l'un à l'autre une pénitence de sept ans , & suspend de leurs fonctions les évêques qui avoient consenti à ce mariage. Robert désobéit ; le clergé de France l'excommunie , les seigneurs de la cour l'abandonnent ; à peine lui reste-t-il quelques domestiques , encore jettent-ils au feu les restes de sa table , comme s'ils étoient empestés , parce qu'un excommunié les avoit touchés.

Un excommunié n'étoit alors ni Roi , ni citoyen , pas même homme , c'étoit un monstre horrible , & cette horreur étoit l'effet de la formule de l'excommunication & de ses suites. Elle étoit conçue en ces termes :

Qu'ils soient maudits à la ville , maudits-à la campagne ! que leurs enfans , leurs terres , leurs troupeaux soient maudits avec eux ! que leurs intestins se repandant comme ceux de l'impie Arius ! que toutes les malédictions prononcées par Moïse contre les prévaricateurs tombent sur leur tête ! qu'ils soient accablés de toutes les horreurs de la mort éternelle ! qu'aucun chrétien ne les saluent en les rencontrant ! qu'aucun prêtre ne dise la messe devant eux , ne les confesse , ne leur donne la communion ,

même à l'article de la mort, s'ils ne viennent à récipiscence ! qu'ils n'aient d'autres sépulture que celle des ânes, afin qu'ils soient aux générations présentes & futures un exemple d'opprobre & de malédiction !

Cette excommunication non-seulement suspendoit l'exercice de la religion, mais personne ne pouvoit se marier, ni manger de la viande, ni se faire la barbe : elle inspiroit le fanatisme le plus violent.

Robert fut obligé d'obéir : il épousa une féconde femme nommée *Constance*, qui le fit mourir de chagrin. Il associa à sa couronne *Henri*, son fils aîné, contre la volonté de la Reine, qui préféreroit son cadet *Robert* ; il en résulta une guerre violente, & pour comble de malheur, une famine horrible, qui occasionna autant de crimes que de calamités. On alloit à la chasse des hommes pour les dévorer, on en faisoit boucherie, on dérotoit les cadavres pour les manger ; cependant on brûla un aubergiste de *Macon*, chez lequel on trouva quarante-huit têtes humaines. Un siècle d'horreur devoit produire des antropophages.

H E N R I I^{er}, 1031.

Henri premier succéda à son père *Robert* ; sa mère *Constance* renouvella la guerre civile,

& différentes factions de seigneurs désolèrent les différentes provinces du royaume.

Les moines de l'abbaye de Saint-Remi de Reims invitent le Pape Léon IX à venir faire la dédicace de leur église. Il répond qu'il y viendra, & qu'il tiendra un concile de réforme, grand sujet d'alarmes pour une foule de seigneurs, d'évêques & d'abbés. Ils persuadent au Roi de refuser ce concile. *Henri* écrit au Pape, qu'obligé de se mettre en campagne avec son armée, il ne pourra pas le recevoir, & le prie de remettre ce concile à un autre tems. Léon arrive; *Henri* se met en campagne; le concile se tient. Le Pape excommunie ceux qui ne sont point venus à l'assemblée & qui ont suivi le Roi à la guerre, sans envoyer d'excuses; & il établit en France un légat despótique qui y augmente les troubles. Le royaume étoit hérissé de châteaux forts, où les moindres seigneurs vivoient en tyrans, chacun prétendant avoir droit de se faire justice à main armée; ce n'étoit par-tout que massacres & brigandages. Pour remédier à ces désordres, les évêques ordonnèrent *la paix de Dieu*. Ils établirent le serment de ne plus porter les armes, de ne plus répéter les biens usurpés; de ne point venger la mort de ses proches, de pardonner aux meurtriers, de

jeûner au pain & à l'eau le vendredi, & de ne point manger de viande le samedi, assurant que cette pénitence suffiroit pour la rémission de tous les péchés; on convint aussi que, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, en mémoire des derniers mystères de Jesus-Christ, on ne pourroit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'aucune injure, & l'on exigea ce serment sous peine d'excommunication; mais ce serment ne produisit que des parjures, on fut obligé d'y substituer la *trêve de Dieu*. Les brigands exigèrent qu'on abrégéât le tems d'abstinence de leurs brigandages; en sorte que le clergé, pour se garantir lui-même de la fureur militaire; accorda que cette abstinence n'auroit lieu que depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin, & le reste de la semaine fut abandonné aux excès de la barbarie seigneuriale, dont le peuple étoit la victime.

Henri voyant sa santé dépérir, & voulant assurer la couronne à *Philippe*, son fils aîné, rassembla les évêques, les abbés & les seigneurs, & les pria de couronner son fils; ce qui se fit à Reims. L'archevêque de cette ville fit signer à *Philippe* un acte par lequel il s'obligeoit à conserver les biens & les droits de l'église.

P H I L I P P E , 1060.

Le règne de *Philippe* est remarquable ,
 1°. par la guerre pour l'investiture des bénéfices que les Papes dispuoient aux Rois , en supposant que ceux-ci prétendoient conférer la puissance spirituelle & vendre les choses saintes ; 2°. par la naissance des Croisades , & enfin par les querelles du Roi avec trois Papes , qui successivement l'excommunièrent parce qu'il avoit répudié sa femme pour vivre avec l'épouse du comte d'Anjou. *Philippe* fut obligé d'aller nuds pieds , au cœur de l'hiver , dans le concile de Paris , faire serment de quitter sa seconde femme , & de reprendre la première. Ce prince eut le bon esprit de ne vouloir point aller en Terre-Sainte , & de profiter de cette folie pour rétablir son autorité & pour agrandir ses domaines de ceux que lui vendirent une multitude de Croisés qui avoient besoin d'argent pour faire ce voyage.

L O U I S L E G R O S , 1108.

Cependant les domaines royaux étoient encore très-bornés lorsque *Louis le Gros* monta sur le trône ; & le royaume étoit encore si infesté de nobles brigands , que le Roi se vit bientôt entouré d'une multitude d'ennemis qui , ne possédant la plupart qu'une ou deux places

fortes , ne laissoient pas de se rendre redoutables par leur union & par la position de leurs châteaux. La conquête de celui de Puifet entre Orléans & Etampes, coûta seul plusieurs années de guerre. *Louis le Gros* eut le bonheur de réduire une quantité de ces petits feudataires à l'obéissance , mais il eut ensuite à batailler avec le clergé. L'évêque de Paris ayant répandu des plaintes séditieuses contre sa Majesté, elle saisit son temporel ; l'évêque aussi-tôt s'en vengea en interdisant son diocèse & les domaines du Roi , & les autres évêques de la province fulminèrent de pareilles censures. *Louis le Gros* voyant qu'il n'avoit que des rivaux & des ennemis dans le clergé & la noblesse, qu'il n'avoit de ressource que dans le peuple Français , dans sa liberté , dans sa richesse ; détruisit la servitude personnelle dans ses domaines, mais ce fut en vendant à ses esclaves leur liberté dont jamais on n'avoit eu droit de les dépouiller. Il permit aux villes d'acheter leur affranchissement , de se choisir des maires & échevins ; alors se forma le gouvernement municipal ; les villes devenues de petites républiques , sous le nom de *communes* , devoient fournir au Roi un nombre de gens de guerre , & chaque paroisse devoit marcher sous la bannière de son Saint. Quelques

seigneurs suivirent cet exemple, & rendirent la liberté à leurs esclaves, à condition de leur payer certains impôts & de combattre pour eux dans certains cas ; des villes secoururent le joug sans attendre la permission des seigneurs, mais cet affranchissement ne fut que local ; il resta encore beaucoup d'esclaves & beaucoup de tyrans dans les provinces.

LOUIS LE JEUNE, 1137.

Dès que *Louis le Jeune* fut sur le trône, il eut à se défendre contre les gens d'église & contre ses grands vassaux. Il s'étoit opposé à l'élection d'un archevêque de Bourges, faite sans son consentement ; le Pape Innocent II sacra lui-même cet archevêque & le mit en possession de son siège, en disant : *Que le Roi étoit un jeune homme qu'il falloit instruire & ne point accoutumer à se mêler des affaires de l'église.* Louis tint ferme & son domaine fut interdit. Thibault, comte de Champagne, souffloit le feu dans cette affaire ; Louis, irrité, fond sur la Champagne & fait le sac de Vitry ; puis il fait vœu d'aller en Terre-Sainte, pour expier cette action qu'il se reprochoit : la croisade est prêchée ; une multitude de seigneurs se croisent avec lui, ainsi que quelques évêques ; heureusement il a la précaution de

confier la régence du royaume au célèbre *Suger*, abbé de Saint-Denis, grand homme d'état pour ce tems-là, selon l'éloge intéressant qu'en a fait M. le marquis de *Mesmon*; enfin *Louis* part à la tête de deux cent mille hommes pour cette expédition, qui ne fut que malheureuse, & dont on ne rapporta que la lèpre.

Un canon du concile de Latran, tenu en 1176, nous donne une idée du luxe pompeux qu'étaioit alors le clergé de France. Il porte que les archevêques auront au plus dans leurs visites 40 ou 50 chevaux, les cardinaux 25, les évêques 20 ou 30, & les archidiaques 7. Il leur défend de mener avec eux des chiens & des oiseaux pour la chasse, & d'imposer des contributions sur les curés, auxquels ils enlevoient, dans une seule visite, ce qui auroit suffi pour leur subsistance annuelle.

PHILIPPE AUGUSTE, 1180.

La fureur des Croisades continue sous *Philippe Auguste*; il en entreprend une nouvelle, & pour subvenir aux frais de cette expédition, dont il ne résulta que la prise inutile de la ville d'Acre, le Roi demande la dîme de tous les biens ecclésiastiques & laïques; le clergé jette de grands cris, mais *Philippe* se fait

obéir. A son retour de la croisade il devint amoureux d'Agnès de Meranie , il répudie sa femme Ifemburge , sœur du Roi de Danemarck & épouse Meranie. Le Pape Innocent III lui ordonna de reprendre sa première femme , de renvoyer la seconde , & jette l'interdit sur tout le royaume ; en conséquence plus de messe , plus de sacremens , plus de sépultures ni d'exercice de religion. *Philippe* se venge sur les évêques de leur déférence aux ordres du Pape , en saisissant leur temporel , il se venge aussi des murmures séditieux de plusieurs seigneurs en exigeant de fortes contributions ; cependant pour faire la paix avec le Pape il reprend Ifemburge & la relégué dans un château.

Philippe déclare la guerre à Jean-Sansterre , Roi d'Angleterre , malgré le Pape qui prétendoit que les Rois ne pouvoient faire la guerre sans son conseil , & avant qu'il en eût jugé la nécessité. Pendant ce tems-là un curé de Neuilly prêche une nouvelle croisade dans un tournoi , il persuade ses auditeurs , & voilà la France de nouveau dépeuplée. Le clergé forme une autre croisade dans le royaume , contre les Albigeois , les Vaudais accusés de manichéisme ; on en brule quelques-uns ; les bûchers enflâment la haine des autres. Le

sougueux Pape, Innocent III, envoie deux missionnaires pour contraindre tous les seigneurs par les censeurs de l'église, à confisquer tous les biens de ces hérétiques, à les bannir, à les tuer. Tel est l'origine de l'inquisition qui bientôt devint si terrible en France.

Raimond, comte de Toulouse, cousin germain de *Philippe Auguste*, est soupçonné d'être le protecteur des Albigeois, un légat l'excommunie & le légat est assassiné. Le Pape soupçonne le Comte de ce meurtre, il livre ses états à qui voudra s'en emparer, il invite tous les fidèles à prendre les armes, & leur accorde des indulgences. Raimond effrayé se soumet, il reçoit humblement des coups de verges, & est forcé par les évêques de se croiser contre ses propres sujets. On fait le siège de Béziers, au moment de donner l'assaut, Simon de Montfort qui commandoit les croisés, demande comment on distinguera les catholiques d'avec les hérétiques ? *Tuez les tous*, répond l'abbé de Citeaux, légat du Pape, *Dieu connoît ceux qui sont à lui*, & trente mille habitans sont passés au fil de l'épée. On fait ensuite le siège de Lavaur, la ville est prise, Montfort fait jeter toute vivante dans un puits la dame de cette ville, son frère

est pendu, quatre - vingt gentilshommes sont égorgés, quatre cent hérétiques sont brûlés, & pendant ces exécutions le clergé chantoit l'hymne du saint Esprit.

Le Pape rassasié de sang, vouloit en arrêter l'effusion, mais d'après les remontrances des évêques de France, il consent à la continuation de la guerre; & le massacre des Albigeois continue; il se forme ensuite contre les Mahométans une croisade de cinquante mille enfans, sous la conduite d'un grand nombre de prêtres. Enfin pour achever de peindre la religion de ce siècle, j'ajouterai qu'on célébroit alors, dans trois églises la *fête des fous*, où les ecclésiastiques masqués, dansoient, jouoient, faisoient la débauche & chantoient des obscenités; on y célébroit aussi la *fête des ânes*. Une jeune fille montée sur un âne, portant entre ses bras un joli enfant, alloit se placer dans le sanctuaire; la messe commençoit & le cœur terminoit chaque prière par ce refrain: *hinham, hinham, hinham*.

LOUIS VIII. 1223.

Philippe Auguste avoit prédit que les gens d'église engageroient son fils à se croiser contre les Albigeois, qu'il ruinerait sa santé dans cette expédition, qu'il y mourroit &

que le Royaume resteroit entre les mains d'une femme & d'un enfant. En effet , *Louis VIII* , par le conseil des évêques se mit à la tête d'une croisade contre les Albigeois , & contre le fils de Raimond , comte de Toulouse , qu'on soupçonnoit , comme son père , de protéger les hérétiques. Avignon refuse le passage aux croisés ; on en fait le siège , on la prend au bout de trois mois , on marche à Toulouse , mais la saison ne permet point de l'assiéger ; on revient à Paris , & le Roi meurt en route , empoisonné par le comte de Champagne , amoureux de la Reine Blanche de Castille , mère de *Saint Louis*.

SAINT LOUIS 1226.

Saint Louis n'avoit que douze ans quand son père mourut ; le trouble étoit dans tout le Royaume , sa mère qui en avoit la régence soutint l'état au milieu des révoltes de tous les seigneurs qui vouloient se rétablir dans l'indépendance de leurs ancêtres.

Les comtes de Champagne , de Bretagne & de la Marche , qui étoient les trois premiers seigneurs de l'état , s'engagèrent par serment à ne recevoir aucun ordre du Roi , ni de sa part , jusqu'à sa majorité. La Régente obligea ces rebelles de venir eux-mêmes

faire leur soumission. Nouvelles factions, nouveaux triomphes pour Blanche. Les massacres des Albigeois recommencent ; un concile de Toulouse établit l'inquisition, ordonne à tous les évêques de rechercher rigoureusement tous les hérétiques, & aux baillifs de donner main forte ; il défend aux Laïcs d'avoir chez eux la bible & ne leur permet que le pseautier & le breviaire, pourvu qu'ils soient en latin, c'est-à-dire dans une langue qu'ils n'entendoient point. Tels sont les principaux décrets de ce concile.

L'inquisition confiée à des moines, devoit produire l'ignorance, l'hypocrisie, le fanatisme & tous les crimes ; elle fouilloit dans les pensées, elle persécutoit sur des soupçons, elle ordonnoit & encourageoit la délation, elle forçoit à violer les loix de la nature pour les intérêts de la foi, c'est-à-dire de la crédulité ; elle transformoit en crimes les opinions les plus simples & les plus innocentes qu'elle interprétoit à son gré ; les buchers s'allumèrent de toutes parts, cent quatre-vingt hérétiques furent brulés en Champagne, devant dix-huit évêques.

L'hérésie des Albigeois parut éteinte dans leur sang, mais elle resta dans leur cœur. Blanche avoit trop de piété pour soupçonner

les évêques d'être criminels, lors même qu'ils répandoient sans mesure les interdictions dans le Royaume, cependant son fils devenu majeur, saisit le temporel de quelques évêques pour les forcer de lever ces interdictions.

Les Papes continuoient de lancer les foudres de l'excommunication, & de donner les biens des excommuniés à ceux qui sécondoient leurs ambitieuses prétentions, & les princes & seigneurs de France avouoient le droit des Papes; ils reconnoissoient que pour punir un souverain dont la religion étoit suspecte, on pouvoit mettre les Royaumes à feu & à sang, & ils ne soutenoient cette opinion que parce qu'elle leur donnoit ainsi qu'aux Evêques des moyens d'augmenter leurs richesses & leur indépendance.

Saint Louis tombe malade & fait vœu de porter la guerre en Palestine, si Dieu lui rend la santé. En vain sa mère veut le détourner de ce dessein; en vain elle lui représente l'intérêt de l'état, celui de sa famille & les risques de cette entreprise téméraire. *Louis* étoit trop dévot pour céder aux meilleures raisons. Il impose une contribution sur le clergé pour subvenir aux frais de cette croisade, qui ne produisit que ruine & misère.

Saint Louis revient & fait une loi en vertu

de laquelle les blasphémateurs doivent avoir les membres mutilés ; l'exécution de cette loi occasionne des révoltes , il la réduit à des peines pécuniaires.

Le clergé & l'université étoient en guerre contre les jacobins & les franciscains qui étoit exempts de la juridiction des évêques ; qui ne relevoient que du Pape. Les jacobins qui présidoient le tribunal infâme de l'inquisition , étoient protégés par les Papes qui fulminoient des excommunications contre leurs ennemis. Il en résulta des désordres continuels , dans Paris sur-tout ; enfin ces querelles se terminèrent à force de bulles & d'anathèmes. Les jacobins & les franciscains triomphèrent , & le Roi se déclara pour eux jusqu'à vouloir se faire lui-même jacobin ; cependant il abandonna ce projet lorsqu'il vit combien il déplaisoit à toute sa famille.

Saint Louis , excité par un légat de Clément IV , entreprend encore une croisade , il s'embarque avec ses trois fils sur des vaisseaux Génois ; chacun croit aller en Palestine , tout-à-coup le Roi propose d'aller à Tunis pour en convertir le Roi. On arrive sur les côtes d'Afrique , la peste détruit plus de la moitié de son armée , *Saint Louis* voit mourir

un de ses fils , un autre dangereusement malade , enfin il meurt lui-même.

Mourir sans sacrement ou sans avoir laissé des legs pieux à l'église , étoient des crimes selon les loix ecclésiastiques , les seigneurs confisquoient les biens de ceux qui mourroient ainsi , de même que les biens des hérétiques ; on dépouilloit inhumainement les familles sous prétexte de religion , & *Saint Louis* ne détruisit point ces abus.

On voyoit très-fréquemment des citoyens , des pères de famille se laisser persuader par des prêtres de faire abdication dans leurs mains de leur propriétés & droits naturels & civils , & *Saint Louis* ne détruisit point cet abus ? Ce n'étoit pas que les crimes des prêtres fussent secrets ; car ces abdications se faisoient publiquement dans l'église ; le profélite s'approchoit de l'autel , il y plaçoit dévotement ses mains jointes , il y couchoit sa tête , & dans cette situation moutonnière il répétoit la leçon qu'on lui avoit faite : il déclaroit qu'il offroit à Dieu , à la Sainte-Trinité & aux Saints Patrons de l'église , ses biens & sa personne , qu'il s'engageoit de les servir comme esclave pendant toute sa vie ; les plus zélés s'entouroient le cou d'une corde , pour mieux exprimer

exprimer le sacrifice entier qu'ils faisoient de leurs biens & de leur existence, & les prêtres recevoient ce sacrifice dont ils dressoient un acte qu'ils dépofoient dans leurs archives avec les testamens qui leur étoient favorables.

Telle est une grande partie des titres de possessions territoriales des moines & des chapitres. Encore une fois, Saint Louis étoit trop dévot pour se scandaliser de ces rapines ecclésiastiques, & c'est pour encourager ses successeurs à l'imiter que l'église l'a mis au nombre des saints; c'est parce qu'il a fait la guerre aux Mahométans, & particulièrement aux hérétiques du royaume; c'est parce qu'il y a établi la sainte inquisition; c'est parce qu'il a fait des loix pour déclarer que les croisés, les moines & les ecclésiastiques ne peuvent être jugés par des tribunaux laïques; c'est parce qu'il fait beaucoup de fondations en faveur des moines mendiants, & qu'il les a beaucoup enrichi; en un mot, ce n'est pas pour ce qu'il a fait de bien qu'il est Saint, mais pour ce qu'il a fait de mal.

PHILIPPE LE HARDI, 1270.

Le Roi de Sicile, frère de Saint Louis, arrive en Afrique pour le seconder; il n'y trouve plus que *Philippe le Hardi*, son neveu,

auquel il fait hommage des fiefs qu'il possé-
doit en France ; ils continuent ensemble la
guerre contre le Roi de Tunis, qui demande
enfin la paix. Ainsi finirent ces croisades, qui
coûtèrent à l'Europe environs deux cents mil-
lions d'hommes, sans que l'église y gagnât
même Jérusalem.

Ce qu'on remarque encore dans l'histoire
de Philippe le Hardi, c'est que c'est sous ce
règne qu'ont été données les premières let-
tres d'anoblissement en faveur d'un orfèvre,
nommé Raoul ; c'est que les mœurs étoient
alors si corrompues qu'on fut obligé de tolérer
des courtisannes, de leur assigner des quartiers,
& de les mettre sous la protection du Roi &
de la cour ; c'est que les ordonnances, pour
réduire le clergé au célibat étoient scanda-
leusement méprisées ; c'est qu'un usage égale-
ment absurde & infame donnoit aux seigneurs
le droit de coucher la première nuit avec les
nouvelles épousées, leurs vassales ; c'est que
des préjugés atroces autorisoient les violences ;
c'est que des pères de famille étoient privés
de la sépulture & diffamés pour n'avoir point
enrichi l'église aux dépens de leurs enfans ;
c'est que la juridiction des Papes triomphoit
des loix nationales, que cette puissance im-
posoit d'énormes tributs dans tous les roya-

mes catholiques , défendoit aux Monarques de lever des subfides fur les gens d'églifes , étoit & donnoit la couronne au gré de fes caprices , &c.

PHILIPPE LE BEL, 1285.

Je remarquerai fept objets principaux fous le règne de *Philippe le Bel*, fes querelles avec le Pape, les états-généraux qu'il tint à ce fujet, fes altérations des monnoies, fon expulsion des Juifs, fa destruction des templiers, fes impôts exceffifs & la farce des myftères, premier fpectacle qu'on ait établi en France.

C'eft l'orgueilleux, l'audacieux & l'ambitieux Boniface III, qui eft auteur des bulles féditieufes *Clericis laicos* & de celle *Unam Sanctam*.

Par la première, ce Pape défendit à tous clercs, prélats & religieux de payer aux laïques quelque taxe que ce fût fans la permission du Saint Siège, déclarant que ceux qui fourniroient ainfi de l'argent & ceux qui le recevroient, Princes, Rois ou Empereurs feroient excommuniés.

D'après cette bulle Boniface envoïe un légat à Philippe pour lui ordonner de fe liguier avec les Perfans contre les Turcs, fous peine d'excommunication. Philippe chaffe le légat de

Pape , qui lui ordonne ensuite de venir à Rome avec ses évêques , pour entendre le jugement de Dieu. Philippe fait brûler les bulles du Pape & assemble les états-généraux , auxquels il invite le tiers-état pour délibérer sur la conduite de Boniface. Le clergé seul excuse le Pape , & demande qu'on le laisse libre de se rendre à ses ordres à Rome. Quatre archevêques , trente évêques & beaucoup d'abbés partent , & Boniface tient avec eux un concile dans lequel il donna la bulle *Unam Sanctam* , dans laquelle il disoit qu'il y avoit dans l'église deux glaives , le spirituel & le temporel , tous les deux sous la puissance ecclésiastique ; que le premier devoit être employé par l'église , & le second par les Rois & les guerriers , selon l'ordre ou la permission des Pontifes , & que l'autorité temporelle devoit être soumise à la puissance spirituelle qui l'instituoit , la jugeoit , & qui seule avoit le privilège de n'être jugée que de Dieu.

D'après cette bulle Boniface envoie un nouveau légat à Philippe , pour lui faire des propositions révoltantes , que le Roi rejette. Boniface l'excommunie , mande le confesseur du Roi de venir lui rendre compte de la conduite du Monarque , & offre sa couronne au Roi des Romains , Albert d'Autriche.

Philippe appelle au futur concile de tous les attentats de Boniface ; il envoie à Rome , avec des troupes , Guillaume de Nogaret , avocat-général du parlement , pour signifier cet appel au Pape. Le prince Sciarra Colonna se joint à Nogaret ; ils vont ensemble trouver Boniface dans son château d'Agnany , Colonna l'accable d'injures , lui donne un soufflet , & l'auroit tué sans Nogaret qui le retint ; une fièvre ardente saisit Boniface , il meurt quelques jours après.

Philippe qui paroissoit braver & mépriser les censures de Rome , s'en fit pourtant absoudre par les successeurs de Boniface , parce qu'il se méfioit , avec raison , du clergé de France , capable d'abuser des préjugés populaires à ce sujet , sur-tout dans un tems où la nation étoit excessivement mécontente de la conduite du Roi , qui , après avoir altéré d'un tiers les monnoies en 1303 , les altéra de deux tiers encore en 1306 , ce qui lui fit donner le surnom de *faux monnoyeur* , que les historiens auroient dû lui conserver pour l'instruction de ses successeurs.

On reproche encore à ce Roi d'avoir chassé du royaume les Juifs pour s'emparer de leurs biens , d'avoir injustement & cruellement détruit les Templiers pour s'emparer encore de

leurs richesses immenses , & d'avoir écrasé le tiers-état d'impôts , dont il entroit à peine la dixième partie dans le trésor de l'état , pendant que les courtisannes & les ministres affectoient le plus grand luxe. Aussi Philippe est-il mort de chagrins domestiques , âgé de 48 ans , au milieu du soulèvement général de la nation. C'est sous ce règne désastreux qu'a commencé à s'établir le ridicule spectacle des mystères. Dans une fête qui fut donnée lorsque Philippe arma ses enfans chevaliers , là on vit Dieu , dit une ancienne chronique , manger des pommes , rire avec sa mère , dire des patenotes avec les apôtres , ressusciter & juger les morts. Là furent entendus des bienheureux chanter en paradis , dans la compagnie d'environ quatre-vingt-dix anges , & les damnés pleurer dans un enfer noir & puant , au milieu de plus de cent diables qui rioient de leur infortune. Là fut vu un maître Regnard , d'abord simple clerc , qui chante une épître , ensuite évêque , puis archevêque , enfin Pape , toujours mangeant pouffins & poules , &c.

LOUIS HUTIN , 1314.

Le règne de *Louis Hutin* n'a duré que deux ans. Louis le Gros n'avoit affranchi que les villes de ses domaines , & les habitans des

campagnes étoient toujours serfs : Louis Hutin leur fit offrir de les affranchir moyennant une certaine somme; la plupart refusèrent , il fallut les contraindre d'acheter un bien dont ils ne connoissoient pas le prix; mais comment osoit-on le leur vendre , tandis que la loi même d'affranchissement portoit que, *selon le droit de nature, chacun doit naître franc.*

Louis s'occupa aussi du soin de réprimer les vexations de ses officiers contre les gens des campagnes; il fit une loi pour défendre de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, des instrumens, des bœufs & de tout ce qui sert à l'agriculture. Le Roi mourut sans laisser d'enfans mâles. La Reine étoit grosse. Les douze pairs déclarèrent Philippe, comte de Poitiers, frère de Louis Hutin, régent du royaume, si la Reine accouchoit d'un prince, & Roi si elle accouchoit d'une fille. Le duc de Bourgogne soutenoit que le droit naturel & civil assuroit la couronne à Jeanne, fille du feu Roi; les trois ordres de l'état s'assemblèrent & confirmèrent la loi salique.

PHILIPPE LE LONG, 1316.

On a vu que Philippe le Bel avoit révolté tous ses sujets par ses fripponneries & ses impôts

excessifs. *Philippe le Long* calma les mécontents à force de graces. Les évêques avoient conservé la préférence au parlement, que *Philippe le Bel* avoit rendu sédentaire à Paris; *Philippe le Long* les exclut du tribunal, disant qu'ils ne devoient point se distraire du gouvernement de leurs spiritualités, & dès-lors la juridiction ecclésiastique, qui s'étendoit presque à tout, fut restreinte aux choses de religion.

Alors les bourgeois des villes étoient armés, & c'étoit pour les seigneurs un moyen de brigandage; *Philippe* ordonna aux bourgeois de déposer leurs armes dans un arsenal public, & décida qu'elles ne serviroient que pour le service du Roi. *Philippe* vouloit établir dans tout le royaume un même poids, une seule mesure & une même monnoie, mais la mort le surprit avant qu'il eut pu exécuter ce projet.

CHARLES LE BEL, 1322.

Philippe le Long n'ayant point laissé d'enfans mâles, *Charles le Bel* son frère lui succéda. Sa première opération fut de faire rechercher la conduite des financiers Italiens, qui s'étoient excessivement enrichis aux dépens des peuples, leurs biens furent confisqués. On punit rigou-

reusement aussi les gentilhommes qui dépouilloient les particuliers. La baronnie de Bourbon est érigée en duché-pairie , en faveur de Louis , petit-fils de Saint Louis. Les lettres pour cette érection portent , *J'espère que les descendans du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne.* Henri IV a réalisé cet augure. Une grande partie des provinces étoit soumise au Roi , mais il restoit quatre grands vassaux redoutables au Monarque, les ducs de Bourgogne , de Bretagne , de Guyenne & le comte de Flandres ne le reconnoissoient que pour suzerain , ce fut la source des malheurs de plusieurs règnes , ainsi qu'on le verra ci-après.

PHILIPPE DE VALOIS, 1328.

Charles le Bel n'ayant point laissé d'enfans mâles , *Philippe de Valois* déjà régent du royaume , lui succéda. Il reçoit des mémoires dans lesquels l'on se plaïnoit que le clergé s'établissoit juge dans tout le royaume , de matières purement civiles ; qu'il soumettoit à tous ses tribunaux , les orphelins , les veuves , les pauvres , les malades , sous le faux prétexte de charité ; qu'il prononçoit des saisies sur les personnes qui mouroient sans testament ;

qu'il prodiguoit les censures pour des objets frivoles , ou pour des intérêts temporels , & qu'il multiplioit les vexations , afin d'arracher de l'argent de ceux qu'il vexoit. Deux Prélats répondent à ces plaintes en s'autorisant des bulles des Papes , en s'appuyant d'une multitude d'exemples & de miracles qui ne prouvoient rien. Philippe ordonna au clergé de réformer ces abus & leur accorde un an pour cela. Le clergé n'en fait rien , mais on établit pour remède , *les appels comme d'abus.*

Philippe eut ensuite beaucoup d'affaires fâcheuses avec Edouard III , Roi d'Angleterre , qui étoit soutenu par plusieurs seigneurs Français qu'il pensionnoit.

Les Anglais ravagent la Picardie soutenus par le comte de Haynaud , neveu de Philippe. Ils donnent du secours ensuite au comte de Montfort qui disputoit la Bretagne au comte de Blois , autre neveu de Philippe. Anglais & Français saccagent cette Province. On convient d'une trêve. Philippe fait trancher la tête à Olivier de Clisson , & à plusieurs autres seigneurs Français , traîtres à la patrie. Geoffroi d'Harcourt pour éviter le même traitement se réfugie auprès d'Edouard , lui conseille de faire une descente en Nor-

mandie. Le conseil est suivi, cette Province est conquise, Édouard s'avance vers Paris & dévaste tout sur son passage; poursuivi par Philippe, il passe la Somme pour se retirer en Flandre; l'armée Française l'atteint à Creci; les Français sont battus, cette journée leur coûte trente mille hommes, & Calais tombe encore au pouvoir d'Édouard. La France est réduite au désespoir. Les guerriers ne vouloient plus combattre, les peuples ne vouloient plus payer. Des impôts excessifs & de violentes altérations des monnoies excitoient un cri général. Tant de richesses extorquées ne seroient qu'aux plaisirs des grands, des gens de guerre & des financiers. Ceux-ci presque tous Italiens, dévoroient la substance de l'état, on ouvroit trop tard les yeux sur leurs rapines, on les chassa, mais c'étoit plutôt pour les dépouiller que par intérêt public. Pour comble de maux, la peste qui désoloit l'Europe se répand en France; on enterroit cinq cents morts par jour à l'Hôtel-Dieu de Paris; & Philippe de Valois meurt âgé de 57 ans, au milieu de ces horreurs, consumé de chagrins, d'inquiétudes, & détesté de ses sujets.

J E A N , 1350.

Jean, son fils, âgé de 40 ans, lui succède;

il commence son règne par faire trancher la tête au comte d'Eu, sans qu'on sût pourquoi. Cet acte de tyrannie révolta la noblesse, déjà aigrie par la perte de ses anciens privilèges. Pour regagner les nobles, Jean à l'exemple d'Edouard, qui avoit institué l'ordre de la jarretière, établit celui de l'étoile qu'il avilit tellement en le prodiguant, que ses successeurs l'ont abandonné aux soldats du guet. La trêve convenue avec Édouard étant expirée, la guerre recommença; il falloit de nouveaux subsides, on assembla les états généraux, on régla dans cette assemblée que nulle proposition ne seroit admise sans le concours unanime des trois ordres, & le tiers état auroit pu, dès - lors, rentrer dans ses droits, s'il les avoit connus. On convint de lever trente mille lances, chaque lance avoit au moins trois ou quatre combattans à ses ordres. On établit un subside pour l'entretien des troupes, & les états se réservèrent le droit de pourvoir à la perception & à la régie des impôts. le Roi approuva tout, s'obligea de fixer invariablement l'état des monnoies & s'engagea pour lui & pour ses successeurs de ne plus conclure ni guerre, ni paix, ni trêve que par l'avis des députés des trois ordres. Le produit du subside ayant été trouvé insuf-

fiſant , on tint une autre aſſemblée dans laquelle on le changea en une capitation générale ſur tous les ſujets du royaume , ſans en excepter les princes & prélats ; elle devoit être proportionnée aux biens , mais elle ne le fut pas.

Charles le mauvais , Roi de Navarre , & gendre du Roi , s'étoit révolté contre lui ; Jean le ſurprend à Rouen , l'arrête priſonnier avec les ſeigneurs de ſa ſuite ; il fait enfermer Charles , il fait exécuter quatre de ſes ſeigneurs , & entr'autres le comte d'Harcourt. Nouvelle révolte de la part des ſeigneurs ; le frère du Roi de Navarre , & ce même Geoffroi d'Harcourt qui avoit introduit les Anglais dans le royaume , paſſent en Angleterre , reconnoiſſent Edouard pour Roi de France , & le preſſent de faire l'invaſion. Le prince de Galles , ſurnommé le *prince noir* , qui s'étoit ſigné à la bataille de Creci , ravage le Limouſin , l'Auvergne , le Berri , le Poitou. L'armée Anglaiſe n'étoit que de huit mille hommes , celle de Jean étoit de ſoixante mille ; le combat s'engage à Poitiers , la moitié des troupes de Jean l'abandonne , le reſte eſt défait. Le Dauphin , depuis Charles V , ſe retire précipitamment avec deux de ſes frères , & Jean eſt fait priſonnier.

Le Dauphin étoit lieutenant général du royaume , il assemble les états ; on fait qu'il a eu des liaisons avec Charles le mauvais , on l'avoit vu se retirer précipitamment à la bataille de Poitiers ; on se défioit de lui , les états lui font des conditions dures qu'il rejette ; on lui refuse tout secours & les factions se forment. A la tête des factieux se mirent l'évêque de Laon & Marcel, prévôts des marchands de Paris. Le Dauphin a recours à l'altération des monnoies , la révolte éclate. Le Dauphin assemble encore les états généraux , il se soumet aux conditions qu'il avoit rejetées , & les factieux s'emparent du gouvernement & de l'administration des finances. On conclut une trêve à Bordeaux & le Roi Jean est transféré à Londres. Jean de Péquigny , gouverneur de l'Artois , fait sortir Charles le mauvais de sa prison ; les factieux obligent le Dauphin de le recevoir ; il entre en triomphe à Paris , il harangue la populace qui s'enthousiasme pour lui , il fait ouvrir les prisons pour grossir son parti d'une troupe de scélérats. Le désordre se répand dans tout le royaume. Les gentilshommes Français , à la tête des compagnies de troupes étrangères , pilloient cruellement les provinces , qui , la plupart demeurèrent fidèles au Dauphin ;

c'étoit toute sa ressource. Parvenu à sa vingtième année , ou finissoit alors la minorité de nos Rois , Charles prit la qualité de régent du royaume , il quitte Paris , il s'assure de la Champagne & du Vermandois , il tient des états à Compiègne , on lui accorde des subsides, son parti se fortifie , celui des factieux s'affoiblit , il vient faire le blocus de Paris ; Charles le mauvais en sort , parce qu'il étoit brouillé avec les factieux ; Marcel ayant tout à craindre , court après lui , lui promet de l'introduire à minuit par la porte Saint Antoine , & de le faire sacrer Roi par l'évêque de Laon. Un généreux citoyen , Jean Mailard , découvre ce complot , épie Marcel au moment du rendez-vous , & lui fend la tête à coup de hache ; Charles se sauve , le Dauphin entre , est reçu aux acclamations du peuple ; il publie une amnistie dont il n'excepté que les plus séditieux qu'il fait exécuter ; mais les provinces continuent d'éprouver tout ce que la licence , le brigandage , la misère & la guerre civile ont de plus affreux. Enfin on fit la paix avec Édouard ; par le traité de Brétigny il resta maître de la Normandie , du Mans , de la Touraine & de l'Anjou , & la rançon de Jean fut fixée à trois millions d'écus d'or. Pour les payer il vendit

sa fille fix cents mille florins à Galeas Vicontí, maître de Milan, qui la donna en mariage à son fils. Une paix achetée si cherement ne délivra point le Royaume des fléaux qui le ravageoient; au contraire les troupes licentiées formèrent des compagnies, se donnèrent des chefs, & les femmes & les filles furent violées; & les églises, les campagnes & les villes furent pillées & brûlées. Enfin le duc d'Anjou, fils de Jean, qui étoit en ôtage à Londres, revint sans congé d'Edouard; & Jean son père, d'une fidélité scrupuleuse à sa parole, fut le remplacer; en arrivant à Londres il tomba malade, & mourut âgé de quarante-quatre ans. Charles V lui succède âgé de vingt-sept ans.

CHARLES V, DIT LE SAGE, 1364.

Un nouveau règne sembloit devoir rétablir le calme dans le royaume; mais licentier des gens de guerre, c'étoit alors déchaîner des tigres. A peine jouissoit-on de la paix, que les compagnies recommencèrent leurs brigandages: nombre de chevaliers & de seigneurs se mirent à leur tête. Heureusement Henri de Transmare offrit de les prendre à sa solde pour faire la guerre à Pierre-le-Cruel, Roi de Castille; son frère & tous les brigands partirent sous les ordres de Jean de Bourbon, comte,

comte de la Marche , & du grand capitaine Duguesclin. Pierre-le-Cruel est tué ; Duguesclin revient , & reçoit l'épée de connétable , avec laquelle il alla se faire tuer devant la forteresse de Châteauneuf , en Auvergne , qu'il assiégeoit ; mais ce fut après avoir repris sur les Anglois , le Poitou , l'Aunis & la Saintonge.

Charles demande à Philippe d'Alençon , prince du sang & archevêque de Rouen , un canonicat de son église pour un de ses protégés ; l'archevêque le lui refuse , le Roi saisit son temporel. L'archevêque jette un interdit sur le royaume , il se réfugie auprès du Pape & trame une ligue avec le Roi de Navarre ; mais *Charles* a la sagesse d'étouffer ce feu dès son principe , & le séditionnaire prélat n'eut que la honte d'une entreprise criminelle.

Le désordre étoit si grand dans les juridictions , que les enfans de chœur du Puy-en-Velay exerçoient l'office des juges des Juifs , & les condamnoient à des amendes. *Charles* fit une ordonnance pour défendre à tous les juges ecclésiastiques de connoître , même par rapport aux clercs , des actions réelles ou possessoires , ainsi que des cens & rentes assignés sur les héritages , loi qui contribua beaucoup au rétablissement de l'autorité royale.

Charles réprima aussi la licence militaire en défendant à tout homme d'armes de se retirer sans la permission d'un officier supérieur; il leur défendit de jamais rien exiger des bourgeois ni des payfans, & de lever des compagnies sans une permission expresse.

Charles le Sage avoit été empoisonné dans sa jeunesse par *Charles le Mauvais*: le médecin qui avoit arrêté l'effet du poison en lui ouvrant le bras, avoit prédit que le Roi mourroit quand la plaie viendroit à se fermer, ce qui arriva effectivement. *Charles* mourut âgé de 44 ans, prévoyant tous les malheurs qu'éprouveroit son fils.

CHARLES VI, 1380.

Charles VI n'avoit que douze ans quand son père mourut. Ses oncles, les ducs d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon se disputèrent la régence; des arbitres l'adjugèrent au duc d'Anjou, mais à condition que le Roi seroit sacré dans quelques mois, & qu'alors Sa Majesté gouverneroit en son nom, par les conseils de ses oncles.

Cette régence, malgré sa brièveté, laissa le tems au duc d'Anjou de satisfaire son avarice; il s'empara du trésor qu'avoit économisé *Charles le Sage*, & il augmenta tellement les

impôts qu'il en résulta une sédition. Le lendemain du couronnement du Roi, la populace de Paris, ameutée par les ducs de Berri & de Bourgogne, vint demander, avec insolence, la suppression des impôts; on la lui accorda; ce succès enhardit les mutins qui n'eurent que plus d'audace; les états-généraux s'assemblèrent, on y fit renoncer le Roi à tout ce qui avoit été innové depuis Philippe le Bel, & l'on rétablit la nation dans toutes ses franchises, libertés, privilèges & immunités; expressions vagues qui laissoient aux séditieux la liberté de les expliquer à leur gré.

Charles VI, las d'être gouverné par les ducs de Berri & de Bourgogne, à qui l'on attribuoit les maux de la France, prit en mains les rênes de l'état, & mit le connétable de Clisson à la tête du conseil. En se retirant les deux ducs demandèrent d'être dédommagés de leurs dépenses, & le Roi méprisa cette bassesse.

Charles étoit humain, généreux & brave, mais fougueux, léger, imprudent, entêté, capricieux, & incapable de réflexion. On propose une croisade contre les corsaires d'Afrique, *Charles* s'engage de ce projet, & l'auroit exécuté s'il n'en avoit été détourné par des intrigues de cour. Pierre de Craon,

seigneur puissant, se fit disgracier à cause de ses vices ; furieux , il se retire chez le duc de Bretagne , qui avoit aussi été disgracié pour avoir conspiré contre Clifson ; il lui persuade que Clifson est l'auteur de sa disgrâce ; ils concertent ensemble l'assassinat du connétable , qui quelques jours après est attaqué par une troupe d'assassins de nuit dans Paris, heureusement ses blessures ne furent point mortelles. *Charles*, furieux de cet assassinat, envoie demander au duc de Bretagne de lui livrer Craon. Le duc répond qu'il ne sait point où il est. *Charles*, sans écouter aucune représentation, part pour aller venger Clifson. En traversant la forêt du Mans, au mois d'août, par une grande chaleur, un inconnu arrête son cheval par la bride, & lui dit de s'en retourner parce qu'il est trahi : au même instant un page qui portoit sa lance la laisse tomber sur le casque d'un autre page qui étoit devant lui : ce bruit effraie *Charles*, dont la tête étoit brûlée ; il entre en fureur, il met l'épée à la main, renverse les pages, frappe sur tout ce qu'il rencontre, son épée se brise, les forces lui manquent, on le transporte à demi-mort au Mans. Les ducs de Berri & de Bourgogne s'emparent du gouvernement ; Clifson sauve, & des autres ministres, les uns sont

arrêtés, les autres s'évadent. On cherchoit à amuser le Roi; la cour donne un bal. *Charles* y vient, déguisé en sauvage, & conduisant cinq seigneurs également déguisés & enchaînés les uns aux autres. Le duc d'Orléans, frère unique du Roi, approche indiscrètement un flambeau, le feu prend aux habits des masques, parce qu'ils étoient de toile, enduits de poix, & garnis d'étouppes; quatre des seigneurs en moururent; la duchesse du Berri sauve le Roi en l'enveloppant dans son manteau; mais sa folie redouble, les ducs de Berri & de Bourgogne se disputent de nouveau la régence. Le duc d'Orléans étoit l'amant de la Reine, ils abandonnent le Roi & ses enfans, au point que leur gouvernante se plaignant au Roi qu'ils n'avoient ni habit ni nourriture: *Hélas,* dit le Roi, *je ne suis pas mieux traité, il y a cinq mois que je ne me suis couché, & que je n'ai changé de linge.*

Le duc de Bourgogne meurt, & le duc d'Orléans est lieutenant-général du royaume. Jean-sans-Peur, nouveau duc de Bourgogne, méchant par goût & par principes, demande à entrer au conseil; il y est admis. Le duc d'Orléans, extrêmement avide, propose une nouvelle taille générale; Jean-sans-Peur, qui vouloit gagner la confiance & l'amour du

peuple , s'y oppose en objectant la misère publique, les vices de l'administration, & la délapidation des finances: on n'y a point d'égard; la proposition du duc d'Orléans est reçue, Jean-sans-Peur se retire & devient l'idole des Parisiens; on a besoin de lui à la cour, on le rappelle; il vient avec des troupes: la reine & le duc d'Orléans se retirent au château de Vincennes, qui devient un bordel; ils emmenotent avec eux le Dauphin: Jean-sans-Peur court après, le ramène, & médite l'assassinat du duc d'Orléans; il feint de se raccommoder avec lui, ils couchent ensemble, ils signent ensemble un acte de confraternité inviolable, Jean communique, & le lendemain le duc d'Orléans est assassiné. Ce crime reste impuni: Jean-sans-Peur en fait trophée; il revient à Paris en appareil de guerre, il y est reçu aux acclamations du peuple. Le jeune duc d'Orléans, secondé par son beau-père le comte d'Armagnac, entreprend de venger l'assassinat de son père, & voilà la France partagée entre les deux factions de Bourgogne & d'Armagnac. Les deux partis appellent les Anglais à leur secours. Henri V arrive, s'empare de la ville de Harfleur, il passe la Somme; on le poursuit dans la plaine d'Azincourt, le combat s'engage; la France avoit dans son sein ses

plus cruels ennemis, les princes & les seigneurs ; Henri étoit assuré de la victoire : les François se conduisent comme à Crecy & à Poitiers ; les ducs d'Orléans & de Bourbon sont faits prisonniers.

Le comte d'Armagnac, devenu connétable & surintendant des finances, gouverne en despote : nouvelles exactions, nouveaux supplices. Toutes les démarches des Grands n'alloient qu'à déchirer le royaume. Le duc de Berri, prince cruellement avare, & qui avoit ruiné l'État, meurt. Le comte d'Armagnac, uni au nouveau dauphin, enlève un trésor que la reine avoit amassé aux dépens du peuple : furieuse, elle se ligue avec Jean-sans-Peur, qui fait un traité secret avec le Roi d'Angleterre, & le reconnoît Roi de France. Jean s'introduit dans Paris, où il avoit une faction, & y fait un massacre horrible. Le connétable, le chancelier, plusieurs évêques & plusieurs magistrats sont égorgés ; on en précipite quelques-uns du haut des tours sur des piques de soldats ; on voyoit le bourreau, chef de la populace, causer familièrement avec le duc de Bourgogne, & lui ferrer la main en signe d'amitié. Le dauphin se sauve. La guerre civile ravageoit les provinces. Jean-sans-Peur est assassiné sur le pont de Montereau. Le dauphin

phin, la reine & le jeune duc de Bourgogne se retirent à Troyes : le Roi d'Angleterre vales y trouver ; on fait avec lui un traité d'après lequel il devoit épouser la fille du Roi, lui succéder après sa mort, & être, en attendant, régent du royaume. Henri vient établir sa cour à Paris ; mais il y meurt quatre mois après, âgé de trente-trois ans, & deux mois après mourut Charles VI âgé de cinquante-quatre ans. Pas un prince du sang, pas un seigneur n'assista à ses funérailles, le peuple y versa des torrens de larmes. Il laissoit le royaume dans l'état le plus malheureux, déprédations dans les finances, mépris des loix, trahisons, violences, injustices ; c'est ainsi, & c'est encore par le faste le plus révoltant, que les princes & seigneurs signaloient leur autorité.

Les gens de guerre, sans frein, sans discipline, étoient des voleurs de grands chemins ; le peuple étoit livré à la rapacité de ces barbares par les lettres mêmes des princes, qui, au lieu de les payer, les autorisoient à *vivre sur le peuple*, écrasé d'ailleurs par des impôts dont les grands & les financiers profitoient seuls, tandis que le Roi même manquoit du nécessaire.

L'université que Philippe-Auguste avoit exempté de la juridiction laïque, avoit un cré-

dit , un pouvoir immense dont elle faisoit le plus grand abus. Le prévôt de Paris ayant fait faire le procès à deux écoliers voleurs de grand chemin , l'université demanda qu'il fût condamné à retirer lui-même du gibet les deux criminels , à les baiser sur la bouche , à remettre ensuite leurs cadavres entre les mains des juges ecclésiastiques , & à être dépouillé de son office , & elle obtint presque tout cela.

Des théâtres à Paris & dans les provinces formoient des écoles de superstition , d'indécence & de grossièreté , sous la protection du clergé.

Les troupes les plus graves étoient *les confrères de la passion* ; ils représentoient burlesquement les mystères. *Les enfans sans souci*, dont le chef étoit *le prince des fots* , mirent sur la scène des aventures bizarres & ridicules. *Les clercs de la basoche* jouoient des farces. *Les cornards* , dont le chef se nommoit *l'abbé des cornards* , & qui portoit la crosse & la mitre , jouoient des pièces satyriques & impertinentes. Le recueil de ces théâtres se trouve encore chez M. *Debure* , libraire , rue Serpente.

CHARLES VII, 1422.

Le duc de Bedford régnoit dans la capitale au nom du Roi d'Angleterre ; tous les corps

lui avoient prêté serment. Le Roi légitime , qu'on appelloit *soi-disant dauphin* , âgé de vingt ans , aussi foible que doux , aussi voluptueux que brave , gouverné par ses ministres & ses courtisans , préféroit le plaisir à sa gloire. Le Languedoc , le Dauphiné , l'Auvergne , le Bourbonnois , le Berri , le Poitou , la Saintonge , la Touraine , l'Orléanois , & partie de l'Anjou , composoient tout son état ; le reste étoit entre les mains de l'Anglois , dont l'alliance avec le duc de Bourgogne , & les liaisons avec celui de Bretagne , présageoient de nouvelles conquêtes.

On conseille à *Charles VII* d'attaquer Bedford , qui remporte la victoire à la bataille de Verneuil. Bedford se brouille avec le duc de Bourgogne , & retourne en Angleterre. On profite de ces circonstances pour faire un accommodement avec celui de Bretagne. Le comte de Richemont , son frère , est fait connétable ; mais il exige que le Roi disgracie ses ministres , dont il ne change que pour en prendre de plus mauvais. Georges de la Tremoille , nouveau favori , se brouille avec Richemont : amis & ennemis , tous conspiroient à la ruine du Roi.

Le célèbre comte de Dunois , bâtard d'Orléans , bat les Anglais & leur fait lever le siège

de Montargis. Bedford revient avec de nouvelles troupes , & entreprend le siège d'Orléans. Le Roi étoit sans argent , il veut se retirer en Dauphiné ; Agnès Sorel , sa maîtresse , ranime son courage , & Jeanne d'Arc , armée de pied en cape , une bannière à la main , se met à la tête des François de la part de Dieu , les remplit de confiance & d'intrépidité. Dirigée par Dunois , elle combat en héroïne , elle entre dans Orléans , y introduit des renforts , & rend la garnison invincible. Les Anglois battus , s'effraient & lèvent le siège. Dès qu'Orléans est délivrée , Jeanne d'Arc conduit *Charles* à Reims , & l'y fait sacrer. On l'emploie ensuite à la défense de Compiègne qu'assiégeoit le duc de Bourgogne , & elle est livrée aux Anglois , qui chantent le *Te Deum*. Les inquisiteurs Jacobins demandent à lui faire son procès , on la leur livre ; l'évêque de Beauvais & d'autres évêques François se font les ministres de la barbarie de l'inquisition ; Jeanne d'Arc est condamnée comme sorcière à être brûlée , & la sentence est exécutée à Rouen.

La Reine-mère , épouse infidelle & mère dénaturée , qui avoit concerté avec le duc de Bourgogne , la ruine du Roi & du royaume , meurt dans la misère , couverte de honte &

dévorée de chagrins. Dans le même tems meurt aussi le duc de Bedford.

Le connétable de Richemont instruit les Parisiens de l'état des affaires ; il les exhorte à reconnoître les erreurs dans lesquelles les ont induits leurs ennemis & ceux de leur Souverain légitime. Le peuple demande au connétable de leur rendre les bontés du Roi , & de l'assurer de sa soumission ; les Anglais sont chassés de Paris , & Charles , qui venoit de signaler sa valeur à Montereau , est reçu dans la capitale en triomphe.

Charles commence par réformer quelques-uns des principaux abus de l'Eglise. Il assemble le clergé à Bourges ; il y fait la pragmatique sanction , par laquelle on abolit les réserves , les expectatives & les annates ; on supprime l'abus d'appeller au Pape sans passer par les tribunaux ordinaires , &c.

Charles réprime ensuite les excès des gens de guerre , qui ruinoient les peuples par leurs brigandages ; il diminue leur train , règle leur paye , & rétablit la discipline militaire ; mais cette réforme , qui gênoit l'avidité des chefs , révolte plusieurs seigneurs qui forment un parti , à la tête duquel se met le dauphin , depuis Louis XI , par les conseils du duc d'Alençon. Le Roi poursuit les rebelles , les

diffipe; Louis demande pardon & l'obtient; le bâtard de Bourbon, l'un des chefs de la révolte, est enfermé dans un sac, & jetté dans la rivière.

Le Roi continue sa réforme militaire, il forme quinze compagnies d'ordonnance, chacune de cent hommes, & chaque homme d'armes devoit avoir six chevaux. Il établit un corps de quatre mille archers tireurs d'arc. Ces troupes furent toujours tenues sous le drapeau, les autres furent licenciées, & la taille perpétuelle fut établie pour l'entretien de ces troupes.

L'autorité royale s'affermir; les campagnes se repeuplèrent, & l'agriculture donna de nouvelles ressources au commerce, qui se ranima.

Le duc d'Alençon, prince du sang, coupable de la révolte du dauphin, traita encore avec l'Angleterre: le Roi lui fit faire son procès, & jugé à mort, il commua sa peine en une prison perpétuelle. Le duc de Bretagne étant mort, son frère, le connétable de Richemont, hérita de ce duché, dont il fit hommage au Roi.

Le dauphin se révolte une seconde fois contre son père, & projette de le faire empoisonner; Charles informé de ce projet horrible s'en effraie au point de s'obstiner plusieurs

jours de suite à refuser toute nourriture ; il meurt de chagrin , âgé de 68 ans , & son infame fils lui succède.

L O U I S X I , 1461.

Louis XI est le premier de nos Rois qui ait eut le titre de *Roi Très-Chrétien* ; il fut en effet cruellement dévot , ainsi qu'on le verra dans cette notice.

Le duc d'Alençon , le comte d'Armagnac , justement condamnés sous le dernier règne , pour des révoltes , sont rappelés à la cour. Les grands sentirent bientôt que le Roi vouloit gouverner despotiquement , & la pragmatique fut un des prétexte qu'ils firent pour se liguier contre lui. Plus *Louis* vouloit abaïsser ceux qui lui faisoient ombrage , plus il s'attiroit leur haine.

Charles , comte de Charolois , fils de Philippe le Bon , duc de Bourgogne , violent , impétueux , haïssant le Monarque , cherchoit l'occasion d'éclater contre lui. Le duc de Bretagne , aussi mécontent , excitoit ce jeune prince à la révolte ; ils entrainèrent dans leur parti le duc de Bourbon & le duc de Berri. Ces rebelles , pour couvrir leurs desseins ambitieux , déclarent qu'ils ont formé une *ligue du bien public* pour réformer l'état & soulager

le peuple. On arme de tous côtés. L'armée de France & celle des Bourguignons se rencontrent près de Mont-Lhéry, la bataille est sanglante, & la victoire reste indécise. Le Roi, dont la principale maxime étoit, *Qui nescit dissimulare nescit regnare*, qui ne fait pas dissimuler ne fait pas régner, use de finesse, il signe un traité honteux, par lequel il cédoit la Normandie au duc de Berri, son frère, & plusieurs terres du domaine aux rebelles; mais en même tems il brouille son frère avec le duc de Bretagne; il négocie avec ce dernier, & reprend la Normandie. Ces procédés augmentent le mécontentement des seigneurs, mais il les affoiblit en semant entr'eux la discorde, & pour justifier sa conduite envers le duc de Berri, il assemble les états-généraux & leur remet la décision de cette affaire, persuadé qu'ils soutiendront les droits du trône; en effet, la Normandie est inséparablement unie à la couronne, & les états demandent l'exécution de la déclaration de Charles V, qui fixoit l'apanage d'un enfant de France à douze mille livres, qui en feroient aujourd'hui cent vingt-quatre mille.

Le duc de Bourgogne, ennemi irréconciliable de *Louis XI*, se préparoit à de nouvelles hostilités. Le Roi cherche à le

tromper ; d'une part il charge le cardinal Balué , évêque d'Evreux , de négocier un accommodement avec lui ; d'autre part il fait exciter les Liégeois , sujets du duc , à se révolter contre lui. Le cardinal négocie de manière à brouiller les deux ennemis plus que jamais ; il instruit le duc de Bourgogne des vraies intentions du Roi , il conseille au Roi de s'aboucher avec le duc de Bourgogne , & d'autre part il dispose les choses de manière que la nouvelle de la révolte des Liégeois arrive au même instant que les deux ennemis se réuniront. Le Roi suit le conseil de Balué , il va trouver le duc de Bourgogne à Péronne ; à peine est-il arrivé que le duc apprend la révolte des Liégeois ; il entre en fureur , & maître de la personne du Roi , il exige que Sa Majesté le suive à l'instant pour soumettre ces rebelles.

Louis est forcé d'accompagner son vassal ; il devient le ministre de sa vengeance ; les Liégeois sont massacrés , & la ville est brûlée.

Le Roi , voulant s'accommoder aussi avec le duc de Berri , son frère , lui fait offrir par le Cardinal , la Guyenne en apanage , & de lui faire épouser l'héritière du Roi de Castille ; le Cardinal le trahit encore , & s'entend pour cela avec l'évêque de Verdun ; une de
leurs

leurs lettres interceptées , découvre leur perfidie ; *Louis* les fait arrêter & les fait enfermer dans des cages de fer ; qu'avoit inventées l'évêque de Verdun ; le Roi veut leur faire faire leur procès , mais ces deux fripons étoient protégés du Pape qui s'y opposa ; ils en furent quittes pour la prison.

Le Duc de Berri accepta l'apanage , mais le mariage n'eut point lieu. Les deux frères contestoient encore sur quelques articles , & pour mettre fin à ces contestations , *Louis*, dit-on , fit empoisonner son frère par un Bénédictin qui étoit son aumônier.

Pour contenir les grands , *Louis* exerça sa vengeance sur les principales têtes de l'Etat ; le comte d'Armagnac & le duc d'Alençon , qu'il avoit rétablis à la Cour , y ayant fait de nouvelles cabales , furent assassinés , il fit condamner à l'échaffaud le connétable de S. Paul , son beau-frère , qui , après l'avoir trahi & outragé , s'étoit réuni au duc de Bourgogne. Il fit enfermer le duc de Nemours , de la maison d'Armagnac , dans une cage de fer , puis lui fit souffrir la torture , puis le fit conduire à l'échafaud , & fit traîner ses enfans dessous , afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. Ces exécutions cruelles , ces supplices recherchés , font horreur. Toutefois ce Roi

parjure & méchant se livroit à toutes les pratiques d'une dévotion superstitieuse ; il alloit de tous côtés en pèlerinage ; il portoit à son chapeau des images de plomb ; il étoit fort dévot à la Vierge , il lui donna le comté de Boulogne ; & sur les dernières années de sa vie , à chaque exécution qu'il faisoit faire , il demandoit permission à la Vierge , en lui disant : *Allons, ma bonne Dame , encore celui-là.* Il demanda au Pape le corporal sur quoi chantoit monseigneur saint Pierre , & la permission de se faire frotter d'huile de la sainte Ampoule , & d'assister à l'office en aumuce & surplis. C'est lui qui établit la coutume de réciter l'*Angelus* à midi ; c'est aussi lui qui a établi l'ordre de saint Michel. Louis XI se chargeoit le corps de reliques ; il fit des profusions aux églises & aux moines ; il ne vouloit point jurer sur une certaine croix de saint Lo , parce qu'on disoit qu'elle avoit la vertu de faire mourir dans l'année ceux qui se parjuroient sur elle ; mais il obligeoit les autres à jurer sur cette croix ; enfin il a fini comme les tyrans , dévoré de terreur & de soupçons , se méfiant de tout le monde , changeant de domestiques tous les jours , enfermé dans le château du Plessis-les-Tours , qu'il avoit rendu inaccessible , inspirant la terreur par ses cruautés , jusqu'à son dernier moment.

C H A R L E S V I I I , 1483.

La tranquillité, la confiance publique ne peuvent être que l'ouvrage de la raison. Louis XI, en inspirant la terreur par ses cruautés, n'avoit que couvert de cendres le feu de la discorde; elle devoit renaître sous un Roi de treize ans, foible de corps. & d'esprit; aussi vit-on bientôt se rallumer la guerre civile.

Louis XI avoit donné la régence du royaume à sa sœur Anne de Beaujeu, princesse d'un rare mérite; le duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne; & Jean, duc de Bourbon, la lui disputèrent. Les états-généraux convoqués à Tours, à ce sujet, confirmèrent le testament du Roi. Ces états méritent une attention particulière. Le député de la noblesse de Bourgogne y tint le discours suivant, qui est très remarquable dans les circonstances actuelles.

« S'il s'élève, dit-il, quelque contestation par rapport à la succession au trône ou à la régence, à qui appartient-il de la décider, sinon à ce même peuple qui a d'abord élu ses Rois, qui leur a conféré toute l'autorité dont ils se trouvent revêtus; & en qui réside foncièrement la souveraine puissance? Car un état ou un gouvernement quelconque, c'est la chose publique, & la chose publique est la chose du

peuple , de la nation , & dans la nation sont compris les princes du sang ayant le Roi à leur tête. Vous donc , Princes , qui êtes les représentans du peuple auprès du trône , & qui êtes obligés par intérêt & par serment de défendre ses droits , qui sont les mêmes que ceux du Roi & les vôtres , pouvez-vous encore douter que ce soit à la nation & à vous de régler l'administration , la forme du conseil , &c. ».

L'orateur du clergé demanda le rétablissement de la pragmatique , que Louis XI avoit abandonnée ; les cardinaux , archevêques de Lyon & de Tours s'y opposèrent , d'autres évêques se joignirent à eux , & l'on vit bien que la proposition n'avoit été faite que pour être rejetée.

Le tiers-état dépeignit fortement la pauvreté de la France , il se plaignit de ce que , dans l'espace de quatre ans , la cour de Rome avoit enlevé du royaume plus de deux millions d'or ; de ce que le Pape retiroit encore des sommes considérables des décimes , des indulgences & des dispenses ; de ce que des légats qui , sous le dernier règne , avoient fait quatre voyages en France , s'en étoient retournés chaque fois avec des mulets chargés d'or & d'argent , & toutes ces plaintes furent sans réponse.

Le tiers-état se plaignit aussi de l'énormité des frais de perception des impôts ; en Bourgogne , disoit-il , du tems de Philippe le Bon , un seul trésorier percevoit tous les revenus du duché & du comté , il n'avoit que six cents livres de gage , & l'on donnoit à son clerc , pour les écritures & voyages deux cents livres. Maintenant il y a dans la même province un trésorier auquel on donne deux mille neuf cents livres de gages , un receveur-général qui en a autant , un receveur-particulier à douze cents livres , & un contrôleur à six cents livres , en sorte qu'une partie considérable des revenus de la province est une pure perte pour l'État.

Il se plaignoit encore de la multiplication , de la vénalité des offices , & il demanda que toutes les tailles & impositions arbitraires fussent abolies ; que désormais , en suivant la naturelle franchise de France , aucune taille ni impôt équivalant ne pussent être levés dans le royaume sans la participation & le consentement libre des états-généraux.

Un grand répondit en colère à cette demande : « Je connois les vilains , s'ils ne sont opprimés , il faut qu'ils oppriment ; ôtez-leur le fardeau des tailles , vous les rendrez insolens , mutins & infociables , ce n'est qu'en

les traitant durement qu'on peut les contenir dans le devoir ; ils voudroient rogner les ongles au Roi & lui couper ses morceaux ».

Masselin, orateur des états, repliqua : « Cette atroce imputation ne peut déshonorer que son auteur ; convaincus qu'en cherchant à soulager le peuple c'est servir le Roi, dont toute la ressource est dans les mains du peuple ; convaincus que le bien & l'avantage du peuple sont le bien & l'avantage du royaume & du Roi, nous avons cru remplir le devoir de fidèles sujets &c.

Les impôts furent considérablement diminués.

Bientôt le duc d'Orléans, toujours occupé de ses projets d'ambition, se plaignit au parlement de madame de Beaujeu, & exagéra les désordres de l'Etat. Le premier président de la Vacquerie répondit : « Que le parlement avoit été institué par le Roi pour administrer la justice ; que le Gouvernement, la guerre, les finances, n'étoient point de sa compétence ; que si le Roi lui ordonnoit de s'en mêler, il obéiroit, mais que de pareilles remontrances ne dévoient point se faire en cour de justice, sans l'express commandement de Sa Majesté ».

Le duc d'Orléans se ligua avec celui de Bretagne & avec Maximilien d'Autriche, roi

des Romains. La guerre s'alluma , les rebelles furent battus à la bataille de Saint Aubin , le duc d'Orléans y fut fait prisonnier , & le Roi épousa l'héritière de Bretagne.

Le scandale des mœurs du clergé continuoit , parce que les loix en favorisoient la licence ; le concubinage étoit défendu aux ecclésiastiques ainsi qu'aux laïques , mais un prêtre concubinaire ne perdoit qu'une partie de ses revenus , tandis qu'un laïque étoit condamné à des peines corporelles par le concile de Paris de 1432.

Sous le règne de Charles VIII , commença la rédaction des différentes coutumes des provinces , qui fut achevée sous Charles IX. Sous ce règne se fit la découverte du nouveau monde , l'invention de la boussole , & celle de l'imprimerie la plus heureuse de toutes.

LOUIS XII, 1498.

C'est ce duc d'Orléans qu'on vient de voir si jaloux de l'autorité de madame de Beaujeu , puis rebelle , puis prisonnier , qui est devenu le père du peuple sous le nom de *Louis XII* ; il avoit trente six ans lorsqu'il monta sur le trône , & sa longue prison l'avoit mûri ; il fit son premier ministre , le cardinal d'Amboise , prélat sans orgueil , sans avarice , & qui n'avoit

qu'un seul bénéfice. Dès la première année de son règne, *Louis* diminua les impôts d'abord d'un dixième, puis d'un tiers; il rétablit la discipline militaire qui tend toujours à se relâcher, il réforma l'administration de la justice, il abrégéa les procédures, il réprima les excès de l'université qui, révoltée de cette réforme, interdit, selon son ancienne coutume, les professeurs & les prédicateurs, lesquels en faisant leurs adieux à leurs auditoires, déclamèrent beaucoup d'injures contre le Roi, mais bientôt sa Majesté réduisit l'université à demander humblement pardon.

La reine Anne, depuis la mort de *Charles VIII* étoit rentrée en possession de la Bretagne. *Louis XII* l'épousa & réunit pour toujours cette province à la couronne. Il entreprit plusieurs guerres contre les princes d'Italie, d'Espagne & contre l'Empereur; elles furent presque toutes sans succès, elles épuifèrent les finances du royaume, mais jamais *Louis* n'exigea de nouveaux subsides pour y subvenir; il employa une autre ressource dangereuse & jusqu'alors peu connue, ce fut la venalité des charges de finance, & non de celles de la magistrature qui ne se donnoient alors qu'au mérite. Sous ce règne les récompenses furent toujours le prix de la vertu, c'est-à-dire de l'uti-

lité publique. Le Roi avoit deux listes exactes, l'une des grâces qui étoient à sa disposition, l'autre des personnes les plus recommandables dans chaque province ; les emplois étoient pour la capacité, jointe à la probité reconnue ; avec treize millions, qui en vaudroient aujourd'hui cinquante, *Louis XII* soutint la majesté du trône, & fournit à tout. Les courtisans le détestoient, & le firent souvent tourner en ridicule sur le théâtre : « J'aime mieux, disoit à ce sujet le Roi, voir les courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer de mes dépenses ». Voyant le goût de son successeur pour la prodigalité, *hélas !* disoit-il, *nous travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout.* Comment le sage cardinal d'Amboise ne vit-il pas qu'en faisant une loi constitutionnelle de l'assemblée périodique des états-généraux, il pouvoit préserver la nation & le Roi des malheurs que Sa Majesté prévoyoit ?

F R A N Ç O I S I^{er}, 1515.

François premier, comte d'Angoulême, étoit arrière petit-fils de ce duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne ; il avoit vingt-un an lorsqu'il monta sur le trône ; pour le malheur de la France, il aima le plaisir & la dépense ; il étoit plein de feu & de pré-

somption , il étoit avide de la réputation des héros , il suivit l'infame politique de *Louis XI*, & , comme lui ; il employa toute sa vie , les détours , l'artifice , les injustices ; les parjures ; & d'odieux ministres qui ruinèrent le royaume. Enfin , ce qui nous reste de *François premier* , c'est cet esprit de cabale & d'intrigue qu'il établit à la cour , en la meublant de femmes pour son libertinage.

François premier devoit au connétable de Bourbon la célèbre victoire de Marignan dans le Milanois ; au lieu de lui rendre justice , il ne chercha qu'à le mortifier en plusieurs occasions ; pour comble de malheurs , madame d'Angoulême , mère du Roi , amoureuse du connétable , voulut l'épouser ; il refusa , & bientôt le chancelier Duprat , d'odieuse mémoire , pour servir la vengeance de la princesse irritée , disputa au connétable tous les biens de la maison de Bourbon , & par arrêt du parlement , tous ces biens furent mis en sequestre. Aussi-tôt le connétable traité avec l'Empereur Charles-Quint , il lui conseille de faire une irruption en France ; ils concertent ce projet avec Henri VIII , Roi d'Angleterre ; leurs tentatives à cet égard ayant été sans succès , ils portèrent le théâtre de la guerre dans le Milanois , où *François premier* , mal conseillé ,

mal dirigé par Bonivet , fut fait prisonnier à la bataille de Pavie.

Huit ans auparavant , le Pape Leon X ; ayant besoin d'argent pour faire la guerre aux Turcs & pour bâtir la magnifique église de Saint-Pierre , établit dans toute la chretienté un commerce d'indulgence ; les Jacobins furent ses courtiers en Allemagne , en dépit des Augustins , qui prétendoient en avoir le privilège exclusif. Il y eut des bureaux d'indulgence jusques dans les cabarets. L'Augustin Luther , ardent , audacieux , éloquent , entreprit de venger son ordre ; il écrivit violemment contre les Dominicains , contre les désordres de la cour de Rome & du clergé , contre le trafic scandaleux des indulgences , contre le dogme du purgatoire , contre les sacremens , contre l'autorité du Pape & de l'église , contre la bible , qui étoit alors pleine d'ordures. Chacun put vérifier ce dernier article , chacun étoit aussi témoin de la superstition & de la corruption du clergé. Tout concouroit à donner du crédit aux censures de Luther ; il se forma un parti considérable en sa faveur ; le duc de Saxe s'en déclara le protecteur ; la Saxe , la Hesse , le duché de Brunswick , le Dannemarck , la Suede , & bientôt une grande partie de la Suisse secouè-

rent le joug de Rome ; & Charles-Quint , désespérant de les vaincre , leur accorda la liberté de conscience en 1591.

La nouvelle de cette révolution ne tarda pas de se répandre en France , où régna toujours le goût des nouveautés. Le goût des lettres aussi , une multitude de vérités auxquelles on ne pouvoit se refuser en lisant Luther , ses opinions soutenues par des bons écrivains Français , tous ces moyens subjuguèrent une partie de la France qui devint protestante. La Reine de Navarre , sœur du Roi , princesse d'un génie distingué , se déclara protectrice des novateurs ; cependant on les persécuta ; les habitans de Cabrières , petite ville du Comtat , & ceux de Merindol , gros bourg de Provence , conservoient , en matière de religion , les opinions des anciens Vaudois , peu différentes de celles des protestans. Le parlement de Provence rendit contre eux un arrêt barbare , qui condamnoit au feu les pères de familles de Merindol , confisquoit tous les biens des habitans , ordonnoit de raser toutes les maisons , de déraciner tous les arbres des vergers , & même ceux des forêts voisines.

J'observe que le code criminel de France , modelé sur celui de l'inquisition , en créant

une multitude de crimes imaginaires , en a fait une source de revenus pour engraisser les prêtres & les nobles.

L'exécution de cet arrêt fut suspendu , mais le président d'Oppede & le cardinal de Tournon en ayant sollicité l'exécution , le Roi y consentit ; aussi-tôt l'infâme président , & l'avocat-général Guérin , prirent avec eux le baron de Lagarde , qui ramenoit des troupes d'Italie ; trois mille personnes , sans distinction d'âge ni de sexe , furent massacrés ; Merindol , Cabrières & vingt-deux bourgs ou villages furent mis en cendres. Ces horreurs firent faire des progrès rapides à la réformation , cela devoit être , parce que des opinions ne se détruisent que par des opinions meilleures , & que celui qui substitue le fer & le feu aux armes de la raison , prouve évidemment que celle-ci ne lui présente aucune ressource.

Calvin , chanoine de Noyon , voulant perfectionner l'ouvrage de Luther , publia son livre de l'*Institution* , qu'il dédia au Roi , & dans lequel il refuta le dogme de la *présence réelle* , & le culte extérieur qu'il dépouilloit de toute cérémonie. Calvin avoit déjà fait grand nombre de prosélytes en France , quand il se vit contraint de se réfugier en Suisse.

Cette simplicité de culte , sans pratique de dévotion , étoit séduisante pour les gens d'esprit , avantageuse pour le peuple , & par conséquent pour l'Etat , & d'autant plus analogue à l'esprit de liberté qui se répandoit par-tout , qu'elle bannissoit toute hiérarchie , & laissoit aux anciens le gouvernement des églises. Les réformés de France , de Suisse , de Hollande & d'Angleterre suivirent le système de Calvin. Nous verrons dans les règnes suivans combien les prêtres de l'église romaine ont répandu de sang pour se venger de cette désertion.

Pour achever de peindre *François premier* , j'ajouterai que pendant qu'il laissoit brûler les réformés en France , il se liguoit avec ceux d'Allemagne contre Charles - Quint , son ennemi.

Il est certain que les nations de l'Europe , qui jouissent de leur liberté , en matière de religion , en ont l'obligation à Luther.

Il est certain que si lors de cette révolution nous avions eu une constitution , qui nous manque encore , & que si cette constitution avoit été tutélaire des droits naturels de l'homme , le Roi & la nation auroient secoué le joug honteux & cruel de Rome ; ce retour à la raison nous eût épargné tous les massacres & les régicides qui nous ont affligé depuis ,

& nous aurions à présent au moins cent ans de maturité.

HENRI II, 1547.

Henri II, fils de François premier, étoit âgé de vingt-huit ans quand il monta sur le trône. Il n'avoit point du tout les qualités d'un Roi, mais trop celles d'un guerrier. C'est sur des ruines & dans des fleuves de sang que les conquérans établissent leurs grandeurs.

Passionnément amoureux de Diane de Poitiers, sa maîtresse, *Henri* la fit duchesse de Valentinois, & cette femme intrigante & spirituelle gouverna le royaume. Elle commença par disgracier les principaux officiers de François premier, & rappella le connétable de Montmorenci.

Claude, duc de Guise, second fils de René, duc de Lorraine, s'étoit établi en France, après avoir inutilement tenté d'exclure son aîné de la succession paternelle. Charles-Quint faisoit le siège de la ville de Metz, François de Lorraine, fils de Claude, se chargea de la défendre, & chassa l'Empereur, qui se fit moine deux ans après.

Le sang des Incas, converti en fleuve d'or par les cruels Espagnols, commençoit à brûler

les terres de l'Europe sous le règne du cruel
Philippe II.

Pendant que le duc de Guise perdoit des batailles en Italie, le vieux connétable de Montmorenci perdit celle de Saint-Quentin, qu'assiégeoit le duc de Savoye pour le Roi d'Espagne. *Henri II* rappelle le duc de Guise & le fait lieutenant-général du royaume. Il assiège la ville de Calais, qui étoit aux Anglois, & la rend à la France; il lui rend aussi Guines, Thionville & Gravelines; enfin plus il se couvroit de gloire, plus aussi il augmentoit la jalousie des Montmorenci, ses rivaux; ceux-ci mirent dans leur parti la duchesse de Valeninois, mécontente du cardinal de Lorraine; ce prélat se rendoit odieux par la persécution des protestans, qu'on continuoit de brûler pour l'amour de Dieu dans toutes les provinces. Ces fureurs ecclésiastiques ne faisoient qu'accroître la haine des réformés contre l'église & qu'augmenter leur nombre à la cour, à la ville, dans les provinces & dans toutes les classes de citoyens. Dandelot, frère de Pamiral de Coligni, interrogé par le Roi même sur ses sentimens en matière de religion, se mocquoit de la messe. Cependant le Roi restoit très-chrétien, & voici comment il le prouva à sa propre tante, Renée de France,
duchesse

duchesse de Ferrare, fille de Louis XII. Cette Princesse étoit calviniste, & sa cour étoit l'asyle de ces réformés. *Henri II* envoya au duc de Ferrare un ecclésiastique, porteur d'une instruction signée de sa propre main, & par laquelle il ordonnoit que, si la duchesse persistoit opiniâtement dans l'erreur, on eût à la séparer de toute conversation, à lui ôter ses enfans & tous domestiques suspects, & qu'on lui fit son procès, en évitant néanmoins ce qui pourroit causer trop de scandale.

Par les ordonnances du Roi il étoit enjoint aux juges de faire arrêter comme coupables d'hérésie ceux-mêmes qui sollicitoient en faveur des réformés; c'est-à-dire que les sentimens d'humanité devenoient un crime contre la religion. Quelle religion! ces loix sanguinaires présageoient les orages qui éclatèrent bientôt.

L'usage des tournois subsistoit encore: *Henri II* aimoit beaucoup ces combats, dans lesquels il excelloit; après avoir rompu plusieurs lances avec succès, il voulut jôûter de nouveau avec le comte de Montgomery, & fut blessé à l'œil d'un éclat de lance, dont il mourut âgé de quarante-un ans.

FRANÇOIS II, 1559.

Un Roi de seize ans, infirme, incapable de

F.

gouverner, montoit sur le trône dans un tems où la cour étoit divisée par trois factions, celle des princes du sang, celle des Guise, & celle des Montmorenci.

La Reine-mère, régente du royaume, princesse d'un génie souple & artificieux, se déclara pour les Guise qu'elle haïssoit, mais dont elle croyoit avoir besoin. Le duc de Guise & le cardinal de Lorraine, son frère, furent mis à la tête du gouvernement; le connétable de Montmorenci fut disgracié, & l'on fut éloigner adroitement le Roi de Navarre & son frère le prince de Condé; celui-ci aussi vif, aussi entreprenant que son frère, étoit flegmatique & irrésolu, concerta avec Coligni & d'Andelot, neveux du connétable, la révolte des protestans qu'on ne cessoit pas de persécuter. Un inquisiteur exerçoit encore l'autorité du tribunal sanguinaire de l'inquisition. Anne du Bourg, magistrat distingué par sa naissance, ses lumières, ses mœurs & sa probité, venoit d'être pendu & brûlé en place de Greve comme hérétique. Les esprits étoient dans une fermentation violente; delà la conjuration d'Amboise, dont le prince de Condé étoit secrètement l'ame. Les confédérés sont trahis; le duc de Guise, lieutenant-général du royaume, feint d'ignorer la conjuration. Au jour donné, les protestans arrivent

par diverses routes ; on les attendoit , on les défit ; plusieurs périrent les armes à la main ; ceux qui furent pris furent exécutés , & Amboise devint un lieu de carnage.

Le prince de Condé étoit venu à la cour attendre l'effet de sa conjuration ; il fut arrêté sur de simples soupçons ; il étoit éloquent , il se justifia en plein conseil , & proposa le combat à quiconque oseroit l'accuser. Le duc de Guise qui vit bien que ce défi le regardoit , soutint l'innocence du prince , & lui offrit de se battre pour lui avec quiconque accepteroit le défi ; on lui rendit sa liberté , & l'on écrivit à son frère , ainsi qu'à l'amiral de Coligni , des lettres pleines de confiance , c'est-à-dire , de fourberie ; puis l'on modéra les édits contre les calvinistes : c'étoit contre le gré du cardinal de Lorraine , qui vouloit qu'on les exterminât. Il obtint l'édit de Romorantin qui interdisoit au parlement la connoissance du prétendu crime d'hérésie , & l'attribuoit aux évêques , afin de rendre plus rigoureuses les recherches contre les calvinistes , ce qui arriva , & ces rigueurs occasionnèrent des révoltes en Dauphiné , en Provence & dans la Normandie. On tint une assemblée à Fontainebleau , pour chercher des remèdes aux divisions intestines , ou plutôt pour s'assurer des dispositions des mécontents. Les

affaires particulières y avoient attiré une infinité de monde. Le cardinal de Lorraine, pour se délivrer des importuns, fit publier à son de trompe, un édit portant ordre à toutes personnes venues en la cour pour solliciter, de sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues, & il y avoit des potences dressées tout exprès.

Coligni présenta dans cette assemblée une requête, au nom des Protestans, pour obtenir la liberté de conscience & l'exercice public de leur religion. Jean de Montluc, évêque de Valence, plaida en leur faveur; il attribua les maux publics à la tyrannie des Papes, à l'ignorance & aux désordres du clergé; il dit que les calvinistes de bonne foi, & qui le prouvoient par leur soumission & leur patience, devoient être tolérés, & conclut à les laisser tranquilles dans leur croyance, en leur défendant seulement les assemblées dangereuses. L'archevêque de Vienne appuya les conseils de son confrère par les plus fortes raisons. Coligni harangua avec plus de véhémence; il reprocha aux Guise de détruire la confiance des peuples envers leur Souverain, dont on avoit doublé la garde.

Ensuite le duc de Guise & le cardinal répondirent en maîtres du gouvernement, & le résultat de cette assemblée fut la convocation des

états-généraux à Orléans. Le Roi de Navarre & son frère y sont mandés , & on leur promet toute sûreté ; cependant aussi-tôt arrivés , le prince de Condé est mis en prison , & le Roi de Navarre est gardé à vue . On nomme des commissaires pour juger le Duc , qui refuse de répondre , & demande à être jugé par les pairs . Il est condamné à perdre la tête ; mais la mort subite du Roi , âgé de dix-sept ans , empêche l'exécution de l'arrêt , & sauve aussi la vie au Roi de Navarre , que les Guise devoient faire assassiner dans la chambre même du Roi . Sur l'avis qu'en eut le Roi de Navarre , il dit à Ranti , capitaine des gardes , *Je leur vendrai ma peau bien chère ; & si je meurs , je vous ordonne de porter ma chemise toute sanglante à ma femme & à mon fils , pour les animer à me venger ;* puis il entra dans la chambre du Roi , qui changea tout-à-coup de résolution . *O le pauvre Roi que nous avons ,* dit le duc de Guise voyant le coup manqué !

C H A R L E S I X , 1560.

Charles IX n'avoit que dix ans lorsque son frère mourut . La Reine-mère continua sa régence ; elle donna la lieutenance-générale du royaume au Roi de Navarre ; enfin elle se

réconcilia avec les princes, qui plus ennemis que jamais au fond du cœur, parurent se réconcilier avec les Guise, lesquels usèrent de la même fourberie. Le connétable de Montmorenci fut aussi rappelé. En arrivant à Orléans, où la cour & les états étoient assemblés, étonné de voir tant de gardes, est-ce que le Roi, dit-il, n'est pas en sûreté au milieu de ses sujets ? Il ordonne à ces gardes de se retirer, & il est obéi, tant étoit grande l'autorité d'un connétable. Les états ne produisirent aucun bien. L'orateur du clergé invectiva contre les calvinistes, & demanda que quiconque auroit présenté ou présenteroit des requêtes pour leur obtenir l'exercice de leur religion, fût puni comme hérétique; ce trait portoit directement sur l'amiral de Coligni, qui se fit faire réparation de l'injure. Les violences pour cause de religion furent défendues, mais inutilement. Les finances du royaume avoient été dilapidées; on proposa d'en faire rendre compte à ceux qui en avoient eu l'administration; c'étoit le cardinal de Lorraine; aussi la proposition n'eut-elle aucune suite, & tout le fruit des états fut une ordonnance qui réservoit l'entière administration de la justice aux gens de robe; ils réglèrent aussi que Catherine de Médicis

gouverneroit le royaume conjointement & par le conseil du Roi de Navarre ; ainsi elle n'eut plus le titre de régente.

Le Roi de Navarre sollicitoit toujours la Reine en faveur des protestans ; Catherine desiroit beaucoup de les satisfaire , quoique déclarée pour les catholiques. Elle proposa des conférences publiques entre les uns & les autres. Rien n'étoit plus contraire aux intérêts de l'Eglise Romaine , dont les dogmes ne permettent aucune discussion libre ; rien aussi n'étoit plus conforme aux désirs de ses adversaires. Le cardinal de Lorraine , assez présomptueux pour s'imaginer qu'il confondroit les plus savans ministres de la réforme , adopta ce projet , malgré le cardinal de Tournon ; & ces conférences , qui se firent à Poissy , ne servirent qu'à rendre chacun plus ferme dans ses opinions. Le Pape y avoit envoyé un légat avec le père Lainez , jésuite , qui dans une des séances , harangua avec une hardiesse qui choqua la Reine ; il dit , en lui adressant la parole , que ni elle , ni aucun prince ne devoit traiter des affaires de religion ; que de pareilles conférences ne pouvoient qu'affoiblir la foi des laïques , & qu'on devoit s'en rapporter au jugement de l'Eglise , qui seule avoit le droit de prononcer , c'est-à-dire , qu'il renouvela les

prétentions qu'ont toujours eu les ecclésiastiques, d'être les seuls juges dans leur propre cause. Cette insolence devoit empêcher l'établissement des jésuites; mais le crédit de Lainez, soutenu par celui des Cardinaux de Lorraine & de Tournon, les fit recevoir.

Le légat du Pape convertit le Roi de Navarre à la religion catholique, en lui faisant espérer la restitution de la Navarre, ou quelque chose d'équivalent; & ce prince donna dans le piège & s'unit au triumvirat, qui étoit composé du duc de Guise, du connétable de Montmorenci du maréchal d'Albon-Saint-André.

La Reine-mère, dont la maxime étoit *de diviser pour régner*, crut ne pouvoir balancer une faction si redoutable, qu'en fortifiant la faction contraire. Ce fut le motif d'un édit par lequel on accordoit la liberté de conscience aux protestans, à condition qu'ils tiendroient leurs assemblées dans les fauxbourgs & non dans les villes; ceux que la timidité retenoit la secouèrent, par-tout on couroit au prêche, on désertoit les couvens, & les catholiques & les protestans s'insultoient à toute rencontre; il falloit peu de chose pour causer un embrasement général, ce fut l'effet du massacre de Vassy en Champagne. Le duc de Guise passant par cette ville, ses gens troublèrent le prêche

qui se tenoit dans une grange ; des injures on en vint aux coups ; Guise accourut, il fut blessé d'une pierre ; ses gens furieux massacrèrent tout ce qu'ils rencontrèrent. Le juge du lieu rappelant au Duc l'édit de liberté de conscience , le Duc , en mettant la main sur la garde de son épée , lui répondit : *Voici de quoi casser ce détestable édit* , & la guerre civile recommença.

Le Roi de Navarre & le triumvirat , pour s'assurer de la personne du Roi , le forcent de quitter Fontainebleau & de le suivre à Paris. La Reine-mère sollicite le prince de Condé de venir la tirer d'entre leurs mains : les protestans accourent de toutes parts , forment une armée au prince , & l'établissent leur chef ; plusieurs villes considérables prennent le parti de la ligue. Condé s'empare d'Orléans , dont il fait sa place d'armes ; il traite avec la Reine d'Angleterre , & lui livre le Havre pour acheter son secours. Rouen est pris & saccagé par les catholiques ; le Roi de Navarre y est tué : les deux partis ennemis font venir des troupes allemandes ; les deux armées se battent à Dreux avec l'acharnement du fanatisme le plus furieux ; le prince de Condé & le connétable de Montmorenci sont faits prisonniers ; le maréchal Saint-André est tué : la victoire reste aux royalistes , qui font ensuite le siège d'Orléans ;

un des fauxbourgs étoit déjà pris , mais le duc de Guise est assassiné , & la ville est sauvée. Pendant ces entrefaites, le Dauphiné, le Lyonnais, le Languedoc, la Provence, la Guyenne & les provinces voisines étoient inondées de sang.

Si l'on doutoit encore que la religion n'étoit que le prétexte & le moyen dont se servoient les princes & seigneurs pour gouverner & piller, ce doute cesseroit, en considérant que tandis qu'ils égorgoient les protestans de France, ils négocioient avec les princes protestans d'Allemagne, & les flattoient de faire recevoir en France la confession d'Ausbourg; enfin on fit la paix, & la liberté de conscience fut de nouveau confirmée.

Depuis l'origine du protestantisme, les catholiques désiroient un concile général, dans l'espérance qu'il feroit cesser la diversité des opinions religieuses; mais les Papes craignoient une assemblée dont ils ne seroient pas les maîtres, & qui pourroit, à l'exemple de celles de Bâle & de Constance, diminuer leur autorité; néanmoins, dans la crainte qu'on ne tint en France un concile national, plus dangereux peut-être à la cour de Rome, le Pape ordonna le concile de Trente, qui commença en 1545, & finit en 1563. Il confirma les dogmes & pré-

tentions de l'Eglise , mais inutilement pour les protestans , qui prétendoient devoir être admis au concile , & que l'Eglise ne pouvoit soumettre personne à ses opinions avant de les avoir soumises à la discussion publique la plus libre , soutenant que le refus qu'elle faisoit de les soumettre à cet examen , prouvoit que l'Eglise étoit parfaitement convaincue que ses opinions ne pouvoient pas souffrir un instant les regards de la raison.

Cependant la cour de Rome envoya les décrets du concile en France , & *Lansac* , notre ambassadeur , écrivit que le Pape ne devoit pas envoyer de Rome le Saint-Esprit dans la malle du courrier , par crainte que les protestans ne laissèrent point tomber dans les critiques qu'ils firent de ce concile ,

Philippe II, Roi d'Espagne , souffloit encore le feu de la discorde , dans l'espérance de profiter des malheurs du royaume ; le duc d'Albe exerçoit en son nom dans les Pays-bas toutes les cruautés de l'inquisition.

Sous prétexte de se mettre en garde contre les hostilités des troupes Espagnoles , Catherine fit venir un renfort de six mille Suisses ; cette nation a toujours fourni des boureaux aux tyrans qui ont voulu les payer.

Les protestans dont on restreignoit de plus

en plus la liberté, & qui s'en plaignoient sans succès, soupçonnant la perfidie de Catherine, se mirent sur la défensive, & la guerre civile recommença.

Le prince de Condé, par le conseil de Coligni, résolut d'enlever le Roi à Meaux, pour se rendre maître du gouvernement. Son projet est découvert; les Suisses enveloppent le Roi dans leur bataillon & l'amènent à Paris, malgré les rebelles. Quelque tems après se donna la bataille de Saint-Denis, où le connétable de Montmorenci reçut huit blessures dont il mourut, & la guerre finit encore par un traité favorable aux calvinistes, dont on confirma la liberté de conscience, mais elle ne tarda pas à se rallumer avec plus de violence.

Comme les ecclésiastiques dans tout le royaume ne discontinuoient pas d'abuser des armes terribles de la prédication & de la confession pour animer les catholiques contre les protestans, & que ceux-ci ne cessoient de fatiguer la cour de leur plaintes, Catherine imagina de faire arrêter les chefs de la faction protestante pour couper le mal dans sa racine. Condé & Coligni informés de son dessein se retirent à la Rochelle, s'y fortifient, & forment de cette ville le boulevard des protestans.

Le chancelier de l'Hôpital qui avoit toujours donné des conseils de conciliation ; renouvella ses efforts pour amener Catherine à ses vues ; il fut disgracié. Ce fut , selon M. de Thou , pour avoir parlé contre une bulle de Pie V , qui permettoit au Roi de vendre les biens ecclésiastiques pour cinquante mille écus de rente , à condition qu'il emploieroit cet argent à exterminer les calvinistes.

Les édits pour la liberté de conscience sont révoqués ; les ravages & les massacres recommencent dans toutes les provinces ; deux grandes armées Françoises se battent à Jarnac en Saintonge. Le duc d'Anjou , lieutenant-général du royaume depuis la mort du Roi de Navarre , remporte la victoire ; le prince de Condé est fait prisonnier , & après avoir rendu les armes , il est assassiné par Montesquiou. Coligni , l'homme du monde le plus fécond en ressources , rassemble les débris de son armée. Jeanne d'Albret , Reine de Navarre , vient elle-même présenter son fils aux vaincus : elle ranime leur courage & leur espérance. Elle fait frapper à ce sujet une médaille avec cette légende : *Pax certa , victoria integra , mors honesta*. Paix sûre , victoire entière , mort glorieuse.

Henri IV , âgé de seize ans , est déclaré

le chef de la ligue ; le duc de Deux-Ponts , à la tête de douze mille protestans Allemands , vient se joindre à Henri ; cependant l'amiral de Coligni , obligé de lever le siège de Poitiers , est battu à Moncontours par le duc d'Anjou , & le sang coule en Poitou ; dans la Saintonge , le Béarn & la Guyenne. Malgré ces revers , les protestans obtiennent encore par le traité de paix de Saint-Germain , non-seulement des prêches , mais aussi quatre villes de sûreté , & entr'autres la Rochelle ; de plus on les déclara capables de posséder toutes les charges ; on leur permit même de recuser dans leurs procès avec les catholiques un certain nombre de juges , sans être obligé de dire pourquoi.

Dans les vues de Catherine de Médécis , toutes ces faveurs n'étoient que des pièges : le projet le plus atroce fut couvert des plus belles apparences & fut secondé par Charles IX , naturellement fourbe & cruel.

Pour attirer les chefs du parti protestant à la cour , le Roi offre sa sœur Marguerite en mariage à Henri IV. Sa mère , charmée de cette réconciliation , vient elle-même conclure ce traité ; on la comble d'honneurs & de caresses. A la suite de cette première entrevue , le Roi demande à sa mère s'il n'a

pas bien joué son rôle : *Oui*, répond Catherine, *mais ce n'est rien faire que de commencer si l'on achève.* Le Roi jure de les prendre tous dans ses filets; le plus difficile étoit d'y attirer l'amiral de Coligni.

Philippe II, également bourreau des protestans, continuoit de les massacrer dans les Pays-bas. On propose à Coligni le commandement d'une armée contre Philippe; il donne dans le piège, il vient à la cour, il est comblé d'amitié. La Reine de Navarre meurt empoisonnée; son fils arrive avec le prince de Condé, son cousin; & le 17 août 1572, Henri IV, épouse Marguerite de France. Le 22 l'amiral de Coligni, en se retirant à pied dans son hôtel à onze heures du matin, est blessé d'un coup d'arquebuse. Voilà donc, s'écria-t-il, le fruit de ma réconciliation avec les Guise. Le Roi paroît furieux de cet assassinat; il va voir l'amiral & lui promet vengeance, cela signifioit que vingt-quatre heures après il seroit la première victime du massacre de la Saint Barthélemi concerté avec Catherine, le comte d'Anjou, Retz, Tavanne, Gonzague, duc de Nevers, & quelques autres prélats & seigneurs. Le massacre commença la nuit du 23 au 24 août. Le duc de Guise fait enfoncer la porte de l'amiral,

& le fait poignarder par son domestique. Une foule de seigneurs & de gentilshommes sont égorgés dans le Louvre même. Les catholiques remplissent Paris de carnage : plusieurs, pour venger leurs querelles particulières, egorgeoient d'autres catholiques ; enfans , vieillards , femmes grosses , tout est victime de la rage religieuse. Le massacre dure trois jours ; le maréchal de Tavanne couroit les rues , criant au peuple : *Saignez , saignez , les médecins disent que la saignée est aussi bonne en août qu'en mai.*

Charles IX lui-même tiroit avec une longue arquebuse sur les malheureux qui se fauvoient ; ce bourreau va voir au gibet de Monfaucon le cadavre de Coligni couvert d'ordures. Quelqu'un lui conseille de se retirer parce que le corps sentoît mauvais. *Non* , dit le Roi : *le corps d'un ennemi mort sent toujours bon.*

On avoit délibéré si Henri IV & Condé seroient aussi massacrés, mais la qualité de princes du sang leur conserva la vie. Charles IX leur ordonna de renoncer au calvinisme , Henri IV consentit , Condé résista. *Messe , mort ou bataille* , lui dit le Roi. En ce cas , dit Condé , allons à la messe.

L'ordre de massacrer les calvinistes, envoyé dans

dans toutes les provinces , y fut exécuté avec la même fureur qu'à Paris , & cette rage coûta cent mille hommes à la France. Cependant le vicomte d'Orthe , gouverneur de Bayonne , écrivit au Roi : *J'ai communiqué l'ordre de Votre Majesté à ses fidèles habitans & gens de guerre de la garnison ; je n'y ai trouvé que des citoyens & pas un bourreau ; c'est pourquoi eux & moi supplions très - humblement votre Majesté de vouloir nous employer en choses possibles , quelque dangereuses qu'elles soient.*

Le parlement de Paris au contraire flétrit la mémoire de Coligni en livrant son cadavre au bourreau , & en ordonnant par un arrêt atroce , qu'on feroit tous les ans une procession pour remercier Dieu de cette boucherie. Elle fut célébrée à Rome & en Espagne par de pompeux panégyriques , & en France par une médaille dont l'inscription étoit , *Pietas armavit justitiam*. On ne peut donc être pieux sans être sanguinaire , ni juste sans être barbare ?

On trouva dans les papiers de Coligni un avis au Roi de prendre garde , en apanageant ses frères , de ne pas leur donner une trop grande autorité. La Reine-mère , en faisant lire cet article au duc d'Alençon , dernier frère

du Roi, affligé de la mort de Coligni, lui dit, Voilà votre bon ami, voyez le conseil qu'il donne au Roi. *Je ne fais pas*, répondit le Duc, *s'il m'aimoit beaucoup, mais je fais qu'un semblable conseil ne peut être donné que par un homme très-zélé pour l'état.*

On double les forces de l'homme en le réduisant au désespoir, & l'effet de la Saint Barthélemi fut de rendre les calvinistes plus furieux que jamais, cela devoit être. Charles IX voulut reprendre les villes de sûreté qu'on leur avoit accordées: ils refusèrent de les rendre, & déclarèrent qu'ils périroient tous en défendant leur liberté, plutôt que de s'exposer à périr par la main des bourreaux; ainsi le massacre ne servit qu'à rallumer la guerre.

Le duc d'Anjou assiège la Rochelle; cette place soutient neuf grands assauts, & une infinité d'autres attaques; hommes, femmes & enfans, tous travailloient à repousser les assaillans. Le Duc d'Anjou y perd vingt-quatre mille hommes, & est forcé d'accorder aux assiégés par capitulation, de rester maîtres chez eux, de conserver aussi Nîmes & Montauban. Il fut stipulé que le Roi y mettroit des gouverneurs, mais sans garnison, les bourgeois devant se garder eux-mêmes.

Les catholiques assiègent ensuite & affament la petite ville de Sancerre dans le Berri. Les assiégés, depourvus de vivres, mangèrent tout ce qu'il y a de plus dégoûtant parmi les animaux, & après avoir dévoré toute les plantes des jardins, ils dévorèrent les os des morts, les cuirs, les parchemins; enfin ils mangèrent leurs propres enfans & se rendirent après sept mois de siège; mais en obtenant la liberté de conscience. *Quantum religio potuit suadere malorum!*

Le Duc d'Anjou est fait Roi de Pologne, aussi-tôt qu'il est parti, les factions se renouvellent. Il s'en forme une sous le nom de *politiques*, qui laissant la religion à l'écart, ne prétendoit que réformer le royaume, & sur-tout abaisser les Guises dont le pouvoit étoit sans bornes. Le duc d'Alençon excité par les Montmorenci se fait le chef de cette ligue. Henri IV, le prince de Condé & les protestans s'y joignent; le projet est découvert, on arrête Henri IV & le duc d'Alençon; nombre de seigneurs sont emprisonnés, les massacres recommencent dans les provinces: heureusement ce détestable Charles IX, toujours malade depuis la Saint Barthélemi, meurt âgé de vingt-quatre ans, sans laisser d'enfans mâles, & après avoir déclaré ré-

gente du royaume l'exécration Catherine de Médicis jusqu'au retour du Roi de Pologne, son frère & son successeur.

Charles IX, né avec un caractère violent, s'étoit endurci l'ame par l'exercice de la chasse si propre à le rendre cruel.

Pour ajouter à l'idée qu'on a pu se former des mœurs de la cour qui influent nécessairement sur celles de la nation, j'ajouterai que la superstition & l'athéisme sacerdotal & militaire, la débauche, la fourberie, la cruauté y étoient portés aux plus grands excès; que le poison, cette arme alors si familière aux Italiens, y étoit de l'usage le plus fréquent; que les mœurs des femmes mêmes qui avoient déjà beaucoup d'influence à la cour, étoient également atroces & dépravées; qu'un amant se plaçoit à faire couler son sang pour sa maîtresse, & se faisoit, pour lui plaire, un devoir de l'assassinat & de l'empoisonnement. Les associations entre les seigneurs & les guerriers tendoient au même but.

HENRI III, 1574.

Henri III, continuellement occupé de sa parure pour plaire à de jeunes seigneurs, ses mignons, se livroit avec eux aux plus infames débauches; & cependant disoit son chapelet

de têtes de morts le long des rues & même pendant ses sodomies ; il l'appelloit le fouet de ses grandes haguénées ; il alloit en procession couvert d'un sac de pénitent , le tout parce que les jésuites lui avoient recommandé sur-tout les pratiques extérieures de la dévotion , afin d'en imposer au peuple.

Accoutumé à répandre le sang , dès qu'il fut de retour de Pologne , Henri III ordonna de recommencer le massacre de ses sujets , toujours par principe de religion & pour suivre les conseils des directeurs de sa conscience. La petite ville de Livron est assiégée , les protestans crient du haut des murailles : *Approchez , assassins , vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral* , & l'on fut obligé de lever le siège.

Le Roi avoit rendu la liberté à Henri IV & au duc d'Alençon. Celui-ci conspiroit contre sa vie : le Roi lui pardonna en frère ; mais sur de nouveaux soupçons , il pria Henri IV de le faire périr. Le Roi de Navarre , incapable d'un crime qui cependant lui assuroit la couronne , prévint le Duc des intentions du Roi. D'Alençon se sauve & se fait chef de la confédération des politiques. Bientôt Henri IV va le rejoindre ; des troupes Allemandes viennent au secours des confédérés ; la guerre civile recom-

mence dans les provinces ; la paix se fait , le confédérés font la loi , ils obtiennent l'entière liberté de conscience , l'exercice public de leur religion , mais à deux lieues de Paris & de la cour ; ils obtiennent que les chambres des huit parlemens du royaume seront mi-parties de catholiques & de protestans ; que la mémoire de l'amiral de Coligni sera réhabilitée ; que les chefs de la confédération seront reconnus bons & fidèles sujets ; que les prêtres & moines mariés ne pourront être inquiétés à ce sujet , & que leurs enfans seront reconnus légitimes. On fait augmenter l'apanage du duc d'Alençon , qui devient duc d'Anjou ; on fait défrayer les Allemands , & on leur donne des ôtages.

Les catholiques indignés de cet avilissement , formèrent ce qu'ils appellèrent *la sainte ligue* , sous le prétexte de défendre l'Eglise , le Roi & l'Etat , & dont l'effet fut de bouleverser l'Etat , d'assassiner le Roi , & d'ajouter à l'opprobre de l'Eglise.

Dans l'acte d'association il étoit dit que , pour la défense commune , on procéderoit soit par la voie de justice , soit par celle des armes , sans aucune acception de personne ; que quiconque refuseroit ou différeroit d'y entrer , seroit réputé ennemi de Dieu , déserteur de sa religion , rebelle à son Roi , traître à la patrie ,

abandonné de tous , & exposé à toutes les injures & oppressions ; qu'enfin on éliroit au plutôt un chef , auquel tous les confédérés seroient obligés d'obéir ; que ceux qui refuseroient , seroient punis selon sa volonté ; que le chef seul décideroit des contestations possibles entre les confédérés , & qu'ils ne pourroient recourir aux magistrats ordinaires sans sa permission.

Henri le balafré , duc de Guise , fut d'abord le chef secret de cette ligue ; elle fit des progrès rapides. On convoqua les états généraux à Blois. L'édit en faveur des protestans fut révoqué. Le Roi se déclara le chef de la ligue formée contre lui-même ; la guerre civile recommença , quoiqu'on fût sans argent pour la soutenir. Aussi à peine eut-on repris les armes , qu'on demanda la paix , & que l'on accorda un nouvel édit de pacification conforme en plusieurs points au dernier ; on accorda même de nouvelles places de sûreté aux calvinistes.

Pour amorcer les seigneurs protestans , *Henri III* institua l'ordre du Saint-Esprit , qui ne devoit être donné qu'aux catholiques ; mais la plupart de ceux-ci le refusèrent , tant ils méprisoient le Roi , toujours sodomiste , toujours hypocrite , & qui prodiguoit tout à ses mignons , tandis qu'il manquoit de tout pour les besoins de l'Etat.

On vit enfin que la sainte ligue n'étoit qu'une conspiration contre l'autorité royale & contre les loix fondamentales du royaume ; car le duc d'Anjou étant mort en 1584 , & Henri IV étant devenu l'héritier présomptif de la couronne , les ligueurs affectèrent plus que jamais de gémir sur les dangers de l'Eglise , dans le cas où un prince hérétique viendroit à régner ; c'étoit un nouvel attentat contre Henri IV , & qui lui en présageoit d'autres. Ils se répandirent aussi en invectives contre *Henri III* , qui n'y donnoit que trop matière en écrasant le peuple par des édits burfaux , par ses profusions pour d'indignes favoris , par ses débauches , par ses confréries & ses mascarades de pénitent , armé d'une discipline & d'un rosaire. Oh , qu'une nation est malheureuse sous la domination d'un pareil monstre !

Les ecclésiastiques & les moines remplissoient le peuple de leurs fureurs ; un jésuite Lorrain étoit le courier de la ligue. Henri de Guise qui aspiroit au trône , faisoit jouer tous ces ressorts avec autant de prudence que d'activité. Il persuada au vieux cardinal de Bourbon , oncle d'Henri IV , que son neveu étant hérétique , la couronne lui appartenoit ; & le cardinal publia un manifeste dans lequel il se déclara chef de la ligue , & les ligueurs recom-

mencèrent leurs massacres. Cependant on fait la paix à Nemours; on accorde aux ligueurs tout ce qu'ils demandent, tout ce que des rebelles peuvent désirer pour anéantir la puissance royale; on approuve tout ce qu'ils ont entrepris contre l'état; on leur accorde des villes de sûreté & de l'argent: on donne des gardes au cardinal de Bourbon & aux princes de la maison de Guise; on dépouille les protestans de tout ce qui leur avoit été accordé; enfin, à la sollicitation des Guise, Sixte V excommunie Henri IV & le prince de Condé comme hérétiques, relaps, ennemis de Dieu & de l'église: & les appellant génération bâtarde & détestable de l'illustre maison de Bourbon, il les déclare privés de tous leurs droits, incapables de succéder à la souveraineté, & délie les sujets du Roi de Navarre du serment de fidélité.

Les deux princes appellèrent de cette bulle à un concile libre. Mais les ligueurs qui l'avoient demandée s'en prévalurent, pour ne paroître aux yeux du peuple que les défenseurs de la religion. Un édit ordonne aux hérétiques d'abjurer sous quinze jours. De son côté Henri IV ordonne, par une déclaration, que les catholiques soient traités comme on

traitera les calvinistes , & le sang coule dans les provinces.

Catherine de Médicis , sachant qu'Henri IV aimoit les jolies femmes , va le trouver en Saintonge , & lui mène les plus jolies catins de sa cour. Henri IV en les voyant , lui dit : Il n'y a rien là que je veuille. Quoi , répliqua la Reine , aurois-je donc pris une peine inutile , moi qui n'aime que le repos ? Je n'en suis pas cause , madame , répond Henri , ce n'est pas moi qui vous empêche de coucher dans votre lit , c'est vous qui m'empêchez de coucher dans le mien ; la peine que vous prenez vous plaît , vous nourrit ; le repos est le plus grand ennemi de votre vie. Le duc de Nevers , qui accompagnoit la Reine , représenta à Henri qu'il n'auroit pas même le pouvoir de lever un impôt à la Rochelle. Henri lui répond sèchement , *Je fais à la Rochelle ce que je veux , parce que je n'y veux rien que ce que je dois.*

Les massacres continuent. On découvre dans Paris une nouvelle faction connue sous le nom de *la ligue des Seize* , parce que ses membres étoient distribués dans les seize quartiers de Paris. On découvre qu'elle existoit depuis deux ans , étroitement unie à la grande ligue , & qu'elle avoit le dessein de

détrôner le Roi au premier signal qu'on lui donneroit. Le Roi qui en est instruit n'en continue pas moins la guerre contre Henri IV : il envoie contre lui le duc de Joyeuse , l'un de ses favoris , à la tête d'une armée , & Joyeuse est tué à la bataille de Coutras. D'un autre côté le duc de Guise repoussoit les Allemands qui venoient au secours d'Henri IV , & les succès augmentent la fureur des ligueurs , qui font empoisonner le prince de Condé à Saint Jean-d'Angély.

Le duc de Guise assemble à Nancy les chefs de la ligue & les princes de sa maison ; ils rédigent ensemble un mémoire dans lequel ils prient *Henri III* d'éloigner de sa cour les personnes suspectes , de faire publier le concile de Trente , d'établir le tribunal de l'inquisition dans les principales villes du royaume , d'en remettre l'exercice à des étrangers , d'abandonner aux chefs de la ligue les places d'importance qu'on désigneroit ; de payer leurs troupes , &c. &c.

Le Roi indigné cependant de cette demande impudente , se résout de faire un exemple sur la faction des Seize ; il assemble quelques troupes , il envoie défense au duc de Guise , qui étoit alors à Soissons , de revenir à Paris ; mais il falloit vingt-cinq écus au

courrier pour faire ce voyage , on ne les trouva point , la lettre fut mise à la poste ; le duc de Guise arrive , se présente au Roi , & jure qu'il n'a point reçu la lettre. *Henri III* fait entrer les Suisses dans Paris pour s'assurer de la ville ; les bourgeois prennent les armes , forment des barricades jusqu'au Louvre ; ils désarment les soldats ; le Roi s'enfuit à Chartres , & le duc de Guise se rend maître de Paris. Les Parisiens , craignant la vengeance du Roi , lui envoient une procession de capucins , conduite par frère Ange de Joyeuse , qui avoit été un de ses mignons , & que ses confrères fouettoient , chemin faisant , en chantant le *Miserere*. Cette avant-garde fut suivie d'une députation sérieuse , pour demander grace au Roi , qui accorda encore tout ce que pouvoient souhaiter les rebelles.

Par un édit d'union , signé à Rouen , le Roi fait serment d'exterminer les hérétiques de son royaume , & d'avoir deux armées pour cela ; de ne faire ni paix , ni trêve , ni aucun édit en leur faveur ; que tous ses sujets jureroient de ne recevoir pour Roi , après sa mort , aucun prince hérétique ; que toutes les charges seront données aux catholiques ; que le concile de Trente sera publié , & qu'il y aura amnistie générale pour le passé , & notamment pour la

journee des barricades , attendu que tout s'est fait par pur zèle pour la religion. Il est évident que cet édit étoit dicté par le clergé.

Henri III , outré de l'avilissement où il se voyoit réduit par les ligueurs , médite un coup d'autorité ; il fait assembler les états-généraux à Blois , mais il est encore dominé par la ligue. Furieux contre le duc de Guise , il le fait assassiner par ses gardes ; en leur distribuant des poignards il leur dit : « C'est un acte de justice que je vous commande sur l'homme le plus criminel du royaume. Les loix divines & humaines me permettent de le punir ; ne pouvant le faire par les voies ordinaires de la justice , je vous autorise à le faire par le droit que me donne ma puissance royale ». Le duc de Guise est percé de coups dans la chambre du Roi , & le lendemain il fait assassiner aussi le cardinal son frère.

Tout Paris est révolté de ces assassinats. La faction des Seize se livre aux derniers excès ; on prêche le régicide dans toutes les chaires ; on le conseille dans les confessionnaux ; point d'absolution pour quiconque n'a pas les sentimens d'un rebelle ; la Sorbonne délie les sujets de leur serment de fidélité envers le Souverain , par un décret signé de soixante-dix docteurs ; Catherine de Médicis meurt. Le

duc de Mayenne remplace le duc de Guise, son frère; les ligueurs le déclarent hautement lieutenant-général de la couronne de France. Quantité de villes considérables embrassent ouvertement le parti du duc. *Henri III* fait sa paix avec *Henri IV*, comme le lui avoit conseillé sa mère en mourant. Les deux Rois s'embrassent, & s'unissent contre la ligue.

Sixte V fulmine contre *Henri III* un monitoire dans lequel il lui ordonne de mettre en liberté le cardinal de Bourbon qui avoit été arrêté aux états de Blois; il lui ordonne de paroître devant lui dans soixante jours, & le déclare excommunié en vertu de la bulle *in Cæna Domini*, si dans l'espace de trente jours il n'informe pas le saint Siége de son obéissance. *Henri III* est effrayé de ce monitoire. *Henri IV* lui dit: Vainquons, nous aurons l'absolution, mais si nous sommes battus nous ferons excommuniés, aggravés, réaggravés; effectivement, le cardinal de Joyeuse avoit écrit de Rome qu'on donneroit ou refuseroit l'absolution selon le sort des armes. Les deux Rois reçoivent un secours de dix milles Suisses, & font le siège de Paris; ce secours effraie les ligueurs, qui font assassiner le Roi par le Jacobin, Jacques Clément, lequel fut massacré sur-le-champ, puis honoré

comme un saint ; on fit son panégyrique dans les chaires , & son image fut exposé sur les autels.

Par une ordonnance de Blois *Henri III* avoit fait cesser l'anoblissement par l'acquisition des fiefs ; cette loi étoit sage , puisque multiplier les nobles , c'est multiplier les ennemis du Roi & de la nation.

H E N R I IV, 1589.

La France ne pouvoit désirer un Roi plus digne que *Henri IV* de la gouverner, ni plus capable de réparer ses malheurs. Formé par une éducation mâle & simple , & par une mère du plus grand mérite ; doné d'une ame grande, d'un beau génie , d'un jugement sain ; éprouvé par l'infortune , qui apprend aux Rois à être hommes ; parvenu à l'âge de trente-six ans , où l'esprit & le corps ont toute leur force ; plein de droiture & de franchise , de générosité pour ses amis , d'affection pour ses peuples ; tel étoit ce Roi que les catholiques François nobles & prêtres refusoient de reconnoître ; contre lequel ils continuèrent la guerre pendant cinq ans encore , & qu'ils n'ont enfin reconnu qu'après lui avoir rendu la couronne.

Aussi-tôt qu'*Henri III* fut assassiné , le duc d'Epéron , & quantité d'autres seigneurs ou

gentilshommes de l'armée se retirèrent, sous prétexte que leur conscience ne leur permettoit pas de servir un prince hérétique ; d'autres proposèrent de lui rester fidèles, à condition qu'il s'en rapporteroit au jugement du concile. Enfin le duc de Mayenne fit donner le titre de Roi au vieux cardinal de Bourbon, qui fut proclamé par les ligueurs, quelques mois après, sous le nom de *Charles X.*

Henri IV, abandonné des cinq sixièmes de l'armée royale qui étoit composée de trente mille hommes, lève le siège de Paris & se retire à Dieppe avec cinq mille combattans. Mayenne le poursuit avec vingt mille hommes, *Henri IV* le défait à la bataille d'Arqués ; il reçoit un renfort de quatre mille hommes Anglois ; il accourt à Paris & s'empare de cinq fauxbourgs, l'épée à la main ; mais les ducs de Mayenne & de Nemours y rentrent & le repoussent.

La ligue dominoit par-tout ; tout le royaume étoit déchiré. Quelques parlemens autorisoient la rébellion ; celui de Toulouse ordonna, par un arrêt, des processions pour remercier Dieu de l'assassinat d'*Henri III*, & pour déclarer *Henri IV* incapable de posséder la couronne.

Sixte V secondoit les fureurs du clergé de France,

France ; d'autre côté Philippe II offroit sa protection à la ligue pour démembler le royaume à son gré. Mayenne qui craignoit de se donner un maître fit échouer les projets de Philippe, & pour reparer sa réputation, marcha contre Henri IV qui faisoit le siège de Dreux. Henri lève le siège, vient au devant de Mayenne, lui livre bataille & le défait encore dans la plaine d'Ivry : il poursuit les fuyards, mais en les poursuivant il crie : *Sauvez les François* ; puis il forme le blocus de Paris.

Le cardinal de Bourbon meurt dans sa prison de Fontenay en Poitou. Nouveau décret de la Sorbonne, qui déclare Henri IV hérétique, relaps, excommunié, *quand même il seroit absous des censures*, incapable de posséder la couronne, qu'on est obligé en conscience de l'empêcher d'y parvenir, & qu'en mourant pour une si belle cause, on s'assure la palme du martyre. Un régiment de prêtres & de moines, cuirasse sur le dos, mousquet sur l'épaule, ayant le légat du Pape à sa tête, couroit les rues de Paris pour exciter le fanatisme de la populace.

Il restoit environ deux cent vingt-mille personnes dans Paris ; trois mois de blocus avoient épuisé les vivres ; on étoit réduit à

pulvériser les os de morts pour faire du pain, tandis que les mêmes avoient d'abondantes provisions dans leurs maisons ; on découvre ces magasins, on les pille, mais ce ne fut une ressource que pour quelques jours ; la famine continuoit les ravages ; *Henri IV* permet que les bouches inutiles sortent de la ville, il permet à ses propres officiers & soldats de faire entrer des rafraichissemens pour leurs amis. La misère rendoit les Parisiens plus traitables ; on commençoit à parler d'accommodement, mais une puissante armée, commandée par Alexandre Farnese, défait celle d'*Henri IV*, & pour comble de malheur, ses troupes manquent d'argent, d'habits & de nourriture ; le Roi lui-même n'ayant pas de quoi dîner, est obligé d'aller manger à la table somptueuse de François d'O, surintendant des finances.

Le duc de Parme remmene ses troupes dans son gouvernement des Pays - Bas. Le duc de Savoie entreprend de s'emparer du Dauphiné & de la Provence ; il est chassé du Dauphiné par Lesdiguières, mais il est reçu en Provence ; le parlement d'Aix le déclare gouverneur de la province, & lui donne le titre de général sous la couronne de France. Sixte V étoit mort, mais l'Espagnol Gré-

goire XIV l'ayant remplacé dans toutes les fureurs , publie de nouveaux monitoires pour ordonner , sous peine d'excommunication , à toutes personnes de quitter le parti d'un Roi hérétique , relaps , persécuteur de l'église , excommunié & privé de tous ses domaines ; il envoie de l'argent aux ligueurs & leur promet des troupes.

La faction des Seize insulte le duc de Mayenne , il fait exécuter les plus furieux , & par cet acte de rigueur il contient & affoiblit cette faction.

Il s'étoit formé un nouveau parti en faveur du jeune cardinal de Bourbon , fils du prince de Condé , tué à Jarnac ; *Henri IV* découvre cette intrigue & l'étouffe en s'assurant de la personne du cardinal.

La Reine d'Angleterre & les princes protestans d'Allemagne envoient des troupes à *Henri IV* ; aussi-tôt il assiège la ville de Rouen , les rebelles commandés par Villars-Brancas , alloient succomber , mais Philippe II envoie encore à leurs secours trente mille hommes conduits par Farnese , qui délivre la place.

Pendant qu'*Henri IV* éprouvoit tous ces revers , les autres provinces du royaume étoient inondées de sang , les villes prises & reprises , & les campagnes ravagées.

Paris étoit le centre des troubles , le foyer de la discorde. En 1595 il y avoit encore deux factions, celle des Seize qui, quoiqu'af-foiblie , conspiroit encore contre Mayenne , & qui vouloit pour Roi le jeune duc de Guise , & la faction des *politiques* , composée de gentilshommes , de magistrats & de bourgeois , qui ne demandoient pour reconnoître *Henri IV* que son abjuration.

La ligue des Seize demanda une assemblée des états pour l'élection d'un Roi ; ils firent soutenir cette demande par le Pape , qui ordonna aux François de se réunir au plutôt pour disposer de la couronne. L'assemblée se forme , le légat du Pape ose demander aux députés de faire serment de ne point se réconcilier avec le Roi de Navarre , quand même il seroit abjuration ; d'autre part le Roi d'Espagne demande l'abolition de la loi salique.

Les ministres protestans les plus modérés , voyant qu'un Roi élu par les états , pourroit ensuite être reconnu par toute la nation , present *Henri IV* de se faire catholique , il y consent. Quelques catholiques , informés de cette disposition du Roi , pour en accélérer le succès , proposent des conférences à Surrenne , où le Roi seroit instruit des opinions religieuses , contraires aux siennes ; les confé-

rences sont acceptées par *Henri*, mais le légat, les Espagnols, leurs partisans s'y opposent par mille mauvaises raisons & sur-tout en soutenant, que rien ne pouvoit se conclure sans le Pape, qui avoit défendu de traiter avec un prince hérétique, & que l'obéissance due au chef de l'église devoit l'emporter sur tout le reste. Semblançai, archevêque de Bourges, réfuta toutes les chicannes par leurs vrais principes du droit des couronnes & des libertés de l'église gallicane.

Les conférences eurent lieu; mais elles produisirent peu d'effet.

La faction des Seize étoit livrée au Roi d'Espagne, qui proposoit de marier sa fille avec le duc de Guise, lequel seroit reconnu Roi, & Mayenne s'y opposoit. Au milieu de ces agitations, la majeure partie du parlement, qui étoit enfermé à la bastille depuis 1589, rend un arrêt pour le maintien des loix fondamentales du royaume, & pour empêcher que sous prétexte de religion, la couronne ne fût transférée en des mains étrangères. Cet arrêt en imposa aux Espagnols, qui deux jours après furent terrassés par l'abjuration que fit *Henri IV* à Saint-Denis, entre les mains du respectable archevêque de Bourges. Aussi-tôt toutes les chaires se remplirent de prédicateurs furieux,

qui se déchaînent contre le monarque catholique lequel manqua d'être assassiné par Barriere.

Mayenne signe une trêve de trois mois , mais fait serment au légat de maintenir la ligue , & de ne point faire de paix. Il fait assembler des états , dont les députés lui sont dévoués ; il y fait recevoir le concile de Trente sans modifications ni restrictions quelconques. Cependant la ligue ridiculisée par la satire Menippée , s'affoiblit de plus en plus ; Meaux , Pontoise , Orléans , Bourges & Lyon , se soumettent au Roi.

Le duc de Mayenne ne se croyant plus en sûreté à Paris , se retire. *Henri IV* comptant sur la fidélité du comte de Brissac , qui s'étoit rendu à lui de bonne foi , lui donne le gouvernement de la capitale. Brissac fait ouvrir les portes à son Roi. *Henri IV* entre ; il force les Espagnols de capituler : ils sortent avec les honneurs de la guerre. Le parlement ayant à sa tête le grand Achille de Harlai , rentre triomphant dans son siège : il casse les arrêts , décrets & sermens faits depuis sa captivité , qui se trouvoient contraires à l'autorité du Roi & aux loix du royaume , comme ayant été extorqués par force. Il révoque les pouvoirs donnés au duc de Mayenne & les actes de la dernière assemblée de Paris , sous le nom d'états généraux.

Henri IV ne répandoit que des graces ; mais tant de bontés ne suffisoient point aux seigneurs de la ligue, qui prouvèrent de nouveau que la religion n'étoit que le prétexte de leur révolte, & que leur ambition & leur avidité en étoient les vrais motifs, en faisant au Roi les conditions les plus dures pour le reconnoître. Voici celles qu'ils lui firent présenter par le sieur de Villeroi, & telles qu'elles se trouvent dans les *Economies royales de Sulli*, tome I. in-folio, édition originale, chap. 39.

Conditions proposées par le sieur de Villeroi, moyennant l'exécution desquelles la ligue offroit de reconnoître le Roi.

Que le Roi promet de se faire catholique dans trois mois au plus tard. Que l'exercice de la religion catholique sera rétabli publiquement, librement, sans aucune restriction dans toutes les villes de France, sans en excepter aucune.

Que si l'on vouloit permettre à ceux de la religion de demeurer en France, ce fût par un édit de tolérance limité à certain tems, sauf à le proroger lorsqu'il seroit jugé à propos.

Que nul de ceux de la religion ne pût être pourvu d'aucune charge, état, dignité, capi-

gainerie, gouvernement, office, bénéfice, ambassade, ni légation.

Que le Roi ne pût faire aucune nomination pour bénéfice, que conformément aux décrets & canons.

Que les états se tinssent de six en six ans, suivant l'avis desquels toutes affaires, & surtout celles d'état, des armes, de la justice & des finances, seroient administrées.

Que le Roi ne pourra mettre garnison aux villes que tiennent les chefs de la ligue qui seront nommés au traité, ni en toutes autres, si elles ne sont frontières.

Entretenir la compagnie des gens d'armes desdits seigneurs, & pour cet effet y affecter le taillon des provinces dont ils seront gouverneurs.

Entretenir en leurs places des garnisons nécessaires, le payement desquelles sera pris sur les tailles desdites provinces.

Ajouter au gouvernement de Bourgogne celui du Lyonnais, Forêt & Beaujolois, & le bailler à M. du Maine, avec la nomination des gouverneurs & capitaines des places, & la provision aux offices & bénéfices, & lui bailler la charge de lieutenant général ou de connétable, n'y en ayant aucune autre qui soit digne de lui.

Qu'à mêmes conditions l'on baille le gouvernement de Provence à M. de Nemours, celui de Languedoc à M. de Joyeuse, celui du Bourbonnois & de la Marche à M. d'Elbeuf, celui de Bretagne à M. de Mercœur, celui des deux Vexins au sieur d'Alincourt, en titre de gouvernement ; partie de la Normandie à M. de Villars, celui de l'île de France à M. de Rhofne, celui d'Orléans & du Berri à M. de la Châtre, celui de Picardie à M. d'Aumale, & celui de Champagne à M. de Guise, avec la charge de grand-maitre, & tous les bénéfices qui avoient été en la maison de Lorraine.

Quatre maréchauffées de France à tels qui seroient nommés.

Que le Roi payât toutes les dettes des princes & seigneurs de la ligue, jusqu'au nombre de vingt qui seroient nommés, & semblablement des pensions selon la qualité de chacun d'eux.

Plus, de comprendre audit traité quelques princes étrangers qui seroient nommés, & notamment le pape, tous lesquels se rendroient garans de l'observation des conditions d'icelui.

Un autre prince auroit su éluder des promesses arrachées par le besoin, *Henri IV* acquitta fidèlement les siennes, lorsqu'il étoit en état de les violer impunément ; & voici le

détail des sommes payées aux gens de la ligue ,
suivant les *Economies royales de Sulli*.

*Etat des sommes acquittées à la décharge du Roi
& du royaume.*

Pour les dettes prétendues par les princes, seigneurs, gentilshommes, colonels, maîtres de camp & capitaines qui ont servi pendant les guerres,	6,547,000 l.
A M. de Lorraine & autres particuliers, suivant son traité, .	3,766,825.
A M. du Maine & autres particuliers, suivant son traité, & compris les dettes des deux régimens Suisses que le Roi s'est chargé de payer, . .	3,580,000.
Plus, à M. de Guise, prince de Joinville, & autres, suivant son traité,	3,888,830.
A M. de Nemours, & autres particuliers, suivant son traité, .	378,000.
A MM. de Mercœur, Blavet, de Vendôme, & autres particuliers, suivant leurs traités pour la province de Bretagne, .	4,295,350.
A MM. d'Elbœuf, de Poitiers, & divers autres particuliers en Poitou, suivant leurs traités, .	970,824.
	<hr/> 23,426,829.

<i>Ci-contre</i> ,	23,426,829.
A M. de Villars, tant pour lui que pour le chevalier d'Oise son frère, pour rendre la ville de Rouen,	1,200,000.
Plus, une pension de soixante mille livres, la charge d'ami- ral & le gouvernement de plu- sieurs places.	
Plus, pour les récompenses qu'il a fallu donner à M. de Mont- pazier, au maréchal de Biron, au chancelier de Chiverni, & autres particuliers, suivant leurs traités,	3,737,800.
A M. d'Épernon, & autres par- ticuliers, suivant leurs traités,	496,000.
Pour la réduction de Marseille,	406,000.
Pour M. de Brissac, & autres em- ployés en son traité,	695,400.
A M. de Joyeuse, suivant son traité,	1,470,000.
A M. de la Châtre & autres, sui- vant son traité,	898,900.
A M. de Villeroi, son fils, & autres, suivant son traité,	476,594.
A M. de Boisdauphin & autres; suivant son traité,	678,800.
	<hr/>
	33,486,323.

<i>De l'autre part</i> ,	33,486.323.
A M. de Balagny & autres, sui- vant son traité,	828,930.
A MM. de Vitry & Medavit, suivant leurs traités,	380,000.
Aux sieurs vidame d'Amiens, des Tournelles, marquis de Trainel, Seseval, le Pêche, Lamet; & autres,	1,261,880.
Aux sieurs de Belan, Quionville, Joffreville, le Pêche, & autres,	830,048.
Au sieur de Rochefort, & autres particuliers en Bourgogne, . .	457,000.
Aux sieurs de Canillac, d'Achon, de Lignerac, Monfan, Fumel, & autres, suivant leurs traités,	547,000.
Aux sieurs de Monpezat, de Montespan, & autres,	390,000.
A différens seigneurs en Lyon- nois & Dauphiné, pour les traités de Lyon & de Valence,	636,800.
Aux sieurs d'Aradon, la Pardieu, & autres,	180,000.
Aux sieurs de Leviston, Baudoin & Bevilliers,	160,000.
Total des sommes payés suivant le traité de la ligue,	38,820,381 L.

L'argent ne valoit alors que dix-huit livres

le marc : ainsi cette somme équivaloit celle actuelle de cent seize millions, quatre cents soixante-un mille cent quarante-sept livres ; & comment Henri IV a-t-il payé ces marchands ? Avec l'argent du peuple. C'est donc le peuple qui a acheté de ces aristocrates la couronne de France pour la mettre sur la tête du premier roi des Bourbons.

Il semble qu'en souscrivant des conditions si dures , Henri IV devoit au moins avoir sûreté de sa vie. Non , la fureur ecclésiastique ne s'éteint pas aisément : l'attentat projeté par Barriere fut exécuté par Jean Chatel ; son coup de poignard porté sur la lèvre du Roi lui cassa une dent. Dans son interrogatoire l'assassin ayant accusé les jésuites de l'avoir porté à ce crime , ils furent bannis du royaume en 1595 ; mais ils furent retenus par les parlemens de Bordeaux & de Toulouse , qui facilitèrent leur rappel , en objectant que celui de Paris n'avoit point observé à leur égard les formes ordinaires ; & lors de leur rétablissement il fut imprudemment convenu qu'il y auroit toujours à la cour un jésuite confesseur & prédicateur du Roi ; c'étoit vouloir perpétuer le régicide , le fanatisme & toutes les fureurs.

Henri IV , malgré son traité avec la ligue , fut obligé de conquérir par les armes plusieurs

provinces du royaume qui refusèrent de se soumettre, parce qu'elles étoient soutenues par quelques seigneurs & par l'ambitieux & cruel Philippe II. *Henri* soumit donc Mayenne en Bourgogne, le duc d'Epéron en Provence, & celui de Mercœur en Bretagne.

Les finances étoient dans un si mauvais état, qu'*Henri IV* écrivoit à Sully pendant sa guerre avec le Roi d'Espagne : « Je suis fort proche » de mes ennemis, & n'ai quasi pas un cheval » sur lequel je puisse combattre; mes chemises » sont toutes déchirées, mes pourpoints troués » au coude, & depuis deux jours je dîne chez » les uns & chez les autres, parce que mes » pourvoyeurs n'ont plus moyen de rien four » nir pour ma table ».

Pendant qu'il soumettoit les Bretons, *Henri* fit l'édit de Nantes, par lequel il donnoit aux calvinistes l'entière liberté de conscience, l'exercice public de leur religion dans plusieurs villes, la faculté de posséder toutes sortes de charges & d'emplois, des places de sûreté pour huit ans, & quarante-cinq mille écus par an pour l'entretien de leurs ministres.

Cet édit fit jeter les hauts cris au clergé, à la sorbonne, à l'université. Les prédicateurs déclamèrent contre le Roi, les parlemens lui résistèrent aussi; mais *Henri* l'emporta par ses

raisons. « La religion catholique, dit-il aux
 » magistrats de Paris, ne peut être maintenue
 » que par la paix, & la paix de l'Etat est la paix
 » de l'Eglise. Il ne faut plus faire de distinction
 » de catholiques & de huguenots, il faut que
 » tous soient bons François, & que les catho-
 » liques convertissent les huguenots par l'exem-
 » ple de leur bonne vie. Quand on faisoit des
 » édits contre ceux de la religion, lorsque
 » j'étois avec eux, je faisois des caprioles, je
 » disois loué soit Dieu ! car tantôt nous aurons
 » quatre mille hommes & tantôt six mille ; en
 » effet, nous les trouvons, parce que ceux
 » qu'on dispersoit étoient contraints de se réu-
 » nir à nous. . . . Si j'avois envie de détruire la
 » religion catholique, vous ne sauriez m'en
 » empêcher, je ferois venir vingt mille hom-
 » mes, je chasserois ceux qui me déplairoient,
 » je dirois, Messieurs les juges, il faut vérifier
 » l'édit, ou je vous ferai mourir ; mais alors je
 » ferois le tyran, &c. . . . ».

Henri IV ayant assemblé les états à Rouen, l'assemblée témoigna beaucoup de zèle & ne fit rien. Enfin, Sully fut chargé de l'administration des finances, & tout changea de face au point que dans l'intervalle de quinze ans, en diminuant considérablement les tailles & tous les impôts, Sully paya des dettes

immenses , & augmenta les reventis de la couronne de quatre millions. Jusqu'à lui les financiers dévorioient les révenus de l'Etat. De cent cinquante millions qu'on levoit sur le peuple, il n'en entroit pas trente dans le trésor, & ces sang-sues du peuple avoient d'autant plus de crédit à la cour, que les grands partageoient leurs déprédations. En réformant ces abus, Sully s'attira la haine des grands & des financiers. Nous avons vu la même chose sous Turgot, & c'est bien pire aujourd'hui.

Le maréchal de Biron traite avec le duc de Savoie & le Roi d'Espagne contre *Henri IV*. Le Roi ayant des preuves certaines de cette conjuration, en fait des reproches à Biron, & l'exhorte avec bonté de rentrer dans son devoir, en lui promettant le pardon. L'inflexible & hautain Biron ne répond au Roi qu'avec orgueil; il est arrêté, jugé & exécuté.

D'Entragues & le comte d'Auvergne conspirèrent aussi contre *Henri IV*; on instruit leur procès, ils sont condamnés, & le Roi leur fait grace.

Le duc de Bouillon cherche à soulever les calvinistes, le Roi s'empare de Sedan, le duc s'humilie, & le Roi lui rend cette ville.

Enfin ce bon Roi, contre la vie duquel le fanatisme, l'ambition & l'avidité avoient mé-
dité

dité plus de cinquante attentats , est assassiné par Ravallac , & vo là comme la maison de Bourbon doit la couronne à la noblesse de France.

Par un édit de 1600 , *Henri IV* supprima la noblesse , qui jusqu'alors s'acqueroit par le service militaire.

Un des grands objets de la politique de *Henri* , conformément aux principes de Sulli , fut de vivifier les provinces par l'agriculture , unique source des richesses de l'Etat , du commerce & de l'industrie. Ce bon Roi invitoit es seigneurs à habiter leurs terres , & à y dépenser utilement leurs revenus ; il se moquoit de ceux qui portoient leurs moulins & leurs bois de haute futaie sur leur dos , & donnoit lui-même l'exemple de la simplicité.

L O U I S X I I I , 1610.

Louis XIII n'avoit que neuf ans quand il devint Roi. La Reine-mère, Marie de Médicis, fut déclarée régente. Le conseil devint un tripot composé de la Reine , du Florentin Concini , du nonce du pape , & du père Cotton , jésuite. Sulli se retira , après avoir donné la démission de ses charges.

Les factions se renouvellent. *Henri*, prince de Condé , le duc de Vendôme , le grand

prieur de France , le jeune duc de Mayenne , les ducs de Longueville , de Guise , de Nevers & de Bouillon , se retirent tous prêts à prendre les armes. Ils demandent la convocation des états-généraux ; ils sont assemblés à Paris en 1614 : le clergé y sollicite vivement la publication du concile de Trente ; le tiers-état s'y oppose fortement , & demande qu'on établisse en forme de loi , *qu'aucune puissance temporelle ni spirituelle n'a droit de disposer du royaume , & de dispenser les sujets du serment de fidélité , & que l'opinion qu'il soit permis de tuer les Rois est impie & détestable.* Le clergé a la bonté de convenir qu'il n'est pas permis de tuer les Rois ; mais il s'élève contre le reste de la proposition , & entraîne la noblesse dans son sentiment.

Le tiers-état demanda aussi la suppression des maîtrises & jurandes , *sans que parci après , disoit-il , elles puissent être remises , ni aucunes autres de nouveau établies , de manière que lesdits métiers soient laissés libres à vos pauvres sujets , & qu'il ne soit fait aucun édit pour lever deniers sur les artisans pour raison de leurs arts & métiers , & qu'ils ne payent ni donnent aucune chose pour leur réception , lèvement de boutique ou autres , soit aux officiers de justice , aux maîtres , &c. & ne fassent banquets ni*

autres dépenses pour droits de confrérie ou autrement.

Ces réclamations du bon sens n'eurent aucun effet; au contraire, on a depuis de plus en plus aggravé le mal en multipliant les corporations pour les mettre à contribution, & j'en ferai connoître les conséquences funestes pour l'état & pour la nation dans un autre cahier, pour la *liberté & l'immunité du commerce & de l'industrie.*

Le prince de Condé publie un manifeste violent contre Concini, devenu marquis d'Ancre, puis maréchal de France, & la guerre civile recommence pour la quatrième fois sous ce règne. Le prince de Condé est arrêté, & Richelieu, évêque de Luçon, est fait secrétaire d'état.

Le jeune de Luynes, qui avoit été page d'Henri IV, étoit devenu le favori de Louis XIII. Dirigé vraisemblablement par l'ambition de Richelieu, il conseille au Roi de se défaire du maréchal d'Ancre, qui exerçoit toute l'autorité de la Reine. La commission de cet assassinat est donnée à Vitri, capitaine des gardes-du-corps, qui tue le maréchal d'un coup de pistolet en entrant dans le louvre; & l'assassin est récompensé du bâton de maréchal de France.

La Reine est enfermée à Blois : la maréchale d'Ancre est condamnée par le parlement , comme forcière , à être décapitée & brûlée. Le maréchal d'Ancre , qui n'avoit pas de quoi payer un domestique lorsqu'il vint en France , avoit fait une si grande fortune à la cour , que lors de la révolte du prince de Condé , il offrit de soudoyer à ses frais une armée de neuf mille hommes. Luynes profita de cette riche dépouille que le Roi lui donna , & devenu par ce moyen l'un des plus riches seigneurs de France , il épousa une Rohan , puis devint connétable de France & garde-des-sceaux. Il se fait une nouvelle faction à la tête de laquelle se met la Reine-mère ; le fils marche contre sa mère , Richelieu les raccommode. Les guerres de religion recommencent , & le duc de Rohan se fait le chef des calvinistes avec son frère le duc de Soubise. Saint-Jean-d'Angeli capitule. Rohan fait lever au Roi le siège de Montauban , où fut tué le duc de Mayenne. Lesdiguières est fait connétable à la mort de Luynes. On fait le siège de Montpellier , que défendoit le marquis de la Force ; la ville ne voulant point se rendre , on négocie , on fait la paix , & le marquis de la Force est fait maréchal de France. La Reine-mère , réconciliée avec le Roi , étoit rentrée au conseil , & fit ad-

mettre Richelieu , auquel elle avoit fait avoir le chapeau de cardinal. Bientôt les ministres font disgraciés. Richelieu obtient des Anglais & des Hollandais une flotte pour soumettre les calvinistes de la Rochelle ; ils sont battus & chassés de l'île de Rhé ; cependant on fait la paix avec eux , & l'édit de Nantes est confirmé pour la seconde fois sous ce règne. Le royaume étoit encore divisé en factions formées par les princes & les grands du royaume. Gaston d'Orléans , frère du Roi , excité par le maréchal d'Ornano , son gouverneur , forme un complot pour assassiner Richelieu qui découvre ce projet , & fait emprisonner Ornano , le duc de Vendôme , & son frère le grand-prieur Chalais , maître de la garde-robe , est jugé & exécuté à Nantes. Le connétable Lesdiguières meurt & n'est point remplacé. On demande au duc de Montmorenci sa démission de la place de grand-amiral ; on lui donne un million de dédommagemens : le cardinal , sous le titre de surintendant de la navigation , se rend le maître de la marine , & on lui donne une garde en raison du danger auquel sa vie étoit exposée.

Le duc de Buckingham , ministre favori de Charles I^{er} , Roi d'Angleterre , étoit amoureux d'Anne d'Autriche , femme de *Louis XIII* , il ne s'en cachoit pas , & sous prétexte de

figner un traité contre l'Espagne, il demande permission de revenir à Paris à *Louis XIII* qui la lui refuse. Piqué de ce refus & jaloux du cardinal, Buckingham excite les Rochelois à la revolte & vient à leur secours. Richelieu va lui-même faire le siège de la Rochelle; la famine force les Rochelois de se rendre après onze mois de résistance. Ils conservent leurs biens & l'exercice de leur religion, mais les fortifications de la ville sont rasées & ses privilèges abolis. Ce siège coûta quarante millions à la France,

Les Calvinistes avoient encore de la ressource dans la fermeté du duc de Rohan; on continue la guerre contre eux en Languedoc; le Duc réduit à l'extrémité, demande & obtient la paix. On conserve encore aux Calvinistes la liberté de conscience, leurs temples, leurs prêches, mais ils n'ont plus de places fortes, plus de moyen de résistance.

Pour récompenser Richelieu de ses succès, *Louis XIII* le fit son premier ministre, & le nomma lieutenant général de l'armée d'Italie, avec les pouvoirs les plus étendus. Richelieu termine avantageusement la guerre d'Italie, & rétablit le duc de Mantoue dans ses états. Pendant son absence, la Reine-mère, Marie de Médicis, avoit travaillé à sa disgrâce; à son retour, le Roi veut le raccommoder avec

sa mère , qui dit *qu'elle se donneroit plutôt au diable que de ne pas se venger de lui*. Richelieu assuré de la confiance du Roi , se venge de la Reine-mère sur le garde-des-sceaux, Marillac & le maréchal son frère, tous deux créatures de Marie de Médicis. Le garde des sceaux est renvoyé ; son frère est arrêté en Italie ; on l'accuse de concussions , on nomme des commissaires pour lui faire son procès , & le maréchal est condamné au supplice des criminels d'état, La Reine-mère & le frère du Roi, Gaston d'Orléans, sont sacrifiés à Richelieu. La Reine est prisonnière à Compiègne ; ses amis , ses domestiques sont arrêtés ou exilés ; le duc d'Orléans se retire en Lorraine ; le maréchal de Bassompierre sur quelques soupçons est enfermé à la Bastille. Ceux qui ont suivi le duc d'Orléans sont déclarés criminels de lèze-majesté.

Richelieu est érigé en duché-pairie pour le cardinal & pour sa famille. Richelieu voulant abaisser la maison d'Autriche , lors en guerre avec les princes Luthériens d'Allemagne , arme contre Ferdinand II le Roi de Suède , le plus redoutable des princes Luthériens ; il lui fournit douze cents mille livres par an , & les victoires de Gustave ébranlèrent l'empire.

Gaston d'Orléans , aidé du duc de Lorraine

dont il avoit épouſé la ſœur en ſecondes nôces , ſe diſpoſoit à la guerre civile pour ſe venger du cardinal ; mais celui-ci bien ſervi par ſes eſpions qu'il payoit bien , découvre toutes les intrigues de Gaſton avec la Reine , avec la cour d'Eſpagne & avec les ſeigneurs ; pour les exciter à la révolte. On ſ'empare des meilleures places du duc de Lorraine ; on ne les lui rend qu'à condition qu'il abandonnera Gaſton qui , en dernière reſſource , ſe joint au duc de Montmorenci , gouverneur de Languedoc , avec quelques troupes étrangères. Arrivé en Languedoc , il publie un manifeſte contre le cardinal , & ſe donne le titre de lieutenant général du Roi , pour la réformation des déſordres introduits dans le gouvernement par le cardinal de Richelieu. Gaſton eſt pourſuivi & défait par l'armée royale à la journée de Caſtelnaudari. Le duc de Montmorenci y eſt couvert de bleſſures & fait priſonnier , puis jugé & condamné par le parlement de Touloſe à avoir la tête tranchée. Cependant le Roi avoit promis à ſon frère la grace de Montmorenci. Furieux de cette exécution , Gaſton quitte encore la France & ſe retire à Bruxelles , accusant ſon frère de lui avoir manqué de parole. Il eſt ſecondé par ſon beau-frère , le duc de Lorraine , auquel on prend Nancy , &

cette ville ne lui est rendue qu'à condition qu'il livrera sa sœur , épouse de Gaston , dont le mariage est cassé. Le cardinal promet à Puilaurens sa nièce en mariage , avec la dignité de duc & pair s'il ramène à la cour Gaston , dont il étoit le favori ; il réussit , puis mécontent des hauteurs du cardinal , il affermit Gaston dans le dessein de soutenir son mariage ; le cardinal fait mourir Puilaurens à la bataille. Des troupes Espagnoles , commandées par Gaston & le comte de Soissons , prennent en peu de jours la Capelle , Corbie & le Catelet en Picardie ; Richelieu fait faire le procès aux commandans : *N'épargnez ni gouverneur , ni lieutenans , ni capitaines , ni officiers , ni soldats* , écrivoit Desnoyers aux commissaires chargés de la vengeance du cardinal. Le prince de Condé chasse les Espagnols de la Picardie ; enfin , pour contenter le duc d'Orléans , on reconnoît son mariage , & on lui rend sa femme.

Le comte de Soissons , réfugié à Sedan , soutenu par les ducs de Bouillon & de Guise , & par l'Espagne , recommence la guerre civile avec une armée considérable. L'armée royale , commandée par le maréchal de Châtillon , est battue à la Marfée , mais le comte de Soissons est tué ; le duc de Bouillon feint de se raccommoder pour conserver Sedan ; il trame une

nouvelle conspiration , conduite par Cinquars , grand écuyer , favori de *Louis XIII* , & fils du maréchal d'Effiat. Le duc d'Orléans qui détestoit Richelieu , se joint au duc de Bouillon , & l'on fait en son nom un traité avec l'Espagne pour ouvrir la France aux ennemis ; mais Richelieu découvre tout , fait emprisonner Cinquars , fait arrêter le duc de Bouillon en Italie & leur ami de Thou. Leur procès est fait à Lyon ; de Thou & Cinquars sont condamnés à être décapités ; le duc de Bouillon en fut quitte pour perdre sa principauté de Sedan , qu'il remit au Roi , & Gaston se soumit à vivre en simple particulier , sans gardes , sans gouvernement , sans crédit ; enfin le cruel cardinal meurt en 1642 , âgé de cinquante-sept ans , après avoir triomphé de ses ennemis plutôt que de ceux du Roi , & après avoir ruiné l'état par ses guerres malheureuses & ses dépenses excessives. La Reine-mère mourut peu de tems après à Cologne , dans l'indigence , & Louis XII mourut l'année suivante.

Il avoit la vue courte : Richelieu , s'il croyoit affranchir nos Rois de la tyrannie des nobles par ses cruautés , il ne prévoyoit pas qu'en attirant & fixant les seigneurs à la cour , il ôtoit aux campagnes les ressources des travaux & des consommations que ces seigneurs faisoient ,

& qu'il devoit en résulter la dégradation de leurs terres, l'appauvrissement des cultivateurs, & par conséquent celui de l'état.

Il ne vit pas qu'en attirant à Paris la dépense des gros revenus des provinces, il établissoit dans cette capitale un luxe stérilisant, qu'on prendroit pour l'effet de la richesse du royaume, tandis qu'il ne feroit que la déperdition de la substance des provinces qu'il condamnoit ainsi à périr d'éthisie.

Il ne vit pas que ses successeurs dans les différentes parties du ministère ne seroient plus que les ministres de l'aristocratie, qu'ils lui sacrifieroient les intérêts du Roi & ceux de la nation.

Richelieu ne vit pas qu'en trompant toujours nos Rois, en flattant leur amour-propre, & sous prétexte d'augmenter de plus en plus leur autorité, cette noblesse accumuleroit & multiplieroit dans leurs mains, de concert avec les ministres & les traitans, les moyens de déprédation & d'oppression dont elle auroit la disposition.

Il ne vit pas que, pour augmenter leur crédit, leur pouvoir, leurs richesses, & pour dominer à la cour en tems de paix, les courtisans y sèméroient la discorde, y formeroient toujours deux partis ennemis, entre lesquels

ils se distribueroient de manière qu'en tout tems & en tout événement, moitié de chaque famille noble fût toujours assurée de la faveur du parti prépondérant.

Il ne vit pas qu'en formant à la cour ce foyer de corruption, de cabales & d'intrigues, il en résulteroit les plus excessifs abus d'autorité, les exemples les plus contagieux, les dilapidations les plus ruineuses, les entraves les plus multipliées pour le gouvernement, la foiblesse extrême, la misère, l'esclavage, l'apathie de la nation française; en un mot, tous les maux dont nous sommes accablés.

Il ne vit pas que cette noblesse se feroit un titre de ses usurpations, de ses anciens & continuels succès dans ses crimes, de son impunité pour se donner le privilège exclusif de la présentation à la cour, pour prétendre à toutes les dignités, honneurs & immunités, aux premiers emplois ecclésiastiques, civils & militaires, & qu'elle parviendroit même à donner à ces prétentions absurdes l'aveu de la famille royale & l'appui de l'opinion publique, tellement que rien ne seroit si difficile ensuite que de détruire cette erreur si funeste.

Richelieu ne vit pas que, pour se rendre nécessaire, cette noblesse empoisonneroit l'esprit & le cœur altier de Louis XIV du délire

des conquêtes, & qu'après l'avoir raffasié de victoires & de défaites aussi ruineuses les unes que les autres, elle le mettroit au régime du fanatisme religieux pour s'enrichir elle-même du pillage des biens des protestans qu'elle auroit massacrés ou chassés de France.

Enfin, ce ministre ne vit pas qu'il résulteroit de ce cruel délire de Louis XIV l'établissement chez toutes les nations de l'Europe, d'armées perpétuelles & ruineuses qui, depuis cette fatale époque, sont les principaux moyens de despotisme des Rois, de l'esclavage & de la misère des peuples; & c'est d'après ces idées que je vais examiner ce règne désastreux.

L O U I S X I V , 1643.

La minorité de *Louis XIV*, qui n'avoit que cinq ans lorsqu'il devint Roi, fut très-orageuse sous la régence de sa mère Anne d'Autriche. Richelieu ayant jugé le cardinal Mazarin capable de seconder ses vues, l'avoit attiré de la cour de Rome en celle de France; cet Italien ayant gagné la confiance de la Reine-mère, elle le fit premier ministre dès qu'elle fut régente.

Les guerres contre la maison d'Autriche & contre l'Espagne continuèrent: les Impériaux furent battus à Rocroi, à Fribourg & à Nord-

lingue , par le duc d'Enguien , fils du prince de Condé ; il défit aussi les Espagnols à la bataille de Lens , secondé par Turenne. Le traité de Westphale rétablit le calme en Europe , en mettant des bornes au pouvoir de l'Empereur , en déterminant le droit des diètes de l'Empire ; en fixant les droits des différens princes d'Allemagne , en assurant aux protestans Allemands la possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés. Ce traité , ouvrage de la France & de la Suède , forma la base du droit public d'Allemagne ; il donna à la France Metz , Toul , Verdun & l'Alsace ; mais l'Espagne refusa d'accéder à ce traité , qui assuroit la paix entre les catholiques & les protestans.

Mazarin , en affectant d'abord autant de douceur & de modestie que Richelieu avoit de hauteur & de dureté , étoit devenu l'objet du mépris & de la haine publique. Quelques édits burfaux envoyés au parlement , excitèrent un cri général. Le président de Blancmenil & le conseiller Broussel ayant opiné plus vivement que les autres pour refuser l'enrégistrement , furent arrêtés & mis à la bastille. Cet enlèvement mit toute la capitale en combustion. Le coadjuteur de Paris , depuis cardinal de Retz , attifa tellement le feu de la discorde , qu'en moins de deux heures on forma dans

Paris plus de douze cents barricades , derrière lesquelles les bourgeois en sûreté tiroient sur les troupes du Roi. Pour appaiser cette sédition , on rendit les deux magistrats : les séditioneux n'en devinrent que plus hardis ; ils avoient à leur tête Vendôme , duc de Beaufort , le coadjuteur , le prince de Conti , le duc de Bouillon , le maréchal de Turenne , &c. Condé étoit pour la cour.

Le parlement autorisa la guerre civile par des arrêts : vingt conseillers fournissent chacun quinze mille livres pour lever des troupes : ces vingt boute-feux sont nommés par dérision *les Quinze-Vingts*. Le duc de Beaufort , à cause de sa popularité , est nommé *le Roi des Halles* ; le régiment du coadjuteur , archevêque de Corinthe , est nommé *le régiment de Corinthe* ; il est battu dans une sortie , & cette déroute est nommée *la première aux Corinthiens* ; c'est-à-dire , qu'on employoit aussi contre les frondeurs les armes du ridicule , & avec raison ; cependant la crainte de voir arriver les Espagnols à Paris déterminâ un accommodement dont ni la cour ni les frondeurs ne furent contents. Mazarin conserva sa place , & le parlement son autorité.

Condé , mal récompensé de ses services , insulte Mazarin , s'unit avec le prince de Conti

son frère, & le duc de Longueville son beau-frère, pour recommencer la guerre civile. Les trois princes sont arrêtés : le parlement les réclame, lance des arrêts contre Mazarin, le bannit à perpétuité.

Mazarin va lui-même rendre la liberté aux princes, il n'en reçoit que des mépris : il cède à l'orage & quitte le royaume, mais en conservant la confiance de la Régente. Condé recommence la guerre : aussi-tôt Mazarin revient avec une armée de sept mille hommes. Sa tête est mise à prix par le parlement : Turenne combat le prince de Condé d'abord à Gien, puis à la bataille Saint-Antoine, où Condé eût été vaincu, si mademoiselle de Montpensier, fille du duc d'Orléans, n'eût pas fait tirer le canon de la bastille sur l'armée royale. Le parlement déclare lieutenant-général du royaume Gaston d'Orléans, quoique *Louis XIV* eût atteint l'âge de majorité. Le parlement est exilé à Pontoise & Mazarin est sacrifié au bien de la paix. Son départ apaise les troubles. Condé se sauve dans les Pays-bas, & est fait généralissime des troupes Espagnoles. Gaston est relégué à Blois, & y meurt. Le cardinal de Retz est fait prisonnier, & Mazarin revient triompher à Paris. Le prince de Conti épouse une de ses nièces ; enfin, à force de souplesse,

de

de patience & de ruse , Mazarin devient aussi absolu que Richelieu : il met fin aux inimitiés des Espagnols par le traité des Pyrénées , d'où résulta le mariage de *Louis XIV* avec l'infante Marie-Thérèse , mariage dont il résulta depuis l'établissement de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne. Le retour du prince de Condé fut aussi une des conditions de la paix. Le duc de Lorraine fut soumis ; on lui rendit ses états , à condition qu'il n'auroit pas de troupes , & que les fortifications de Nanci seroient démolies. Enfin , Mazarin , épuisé de travail , meurt comblé de gloire & de richesses , âgé de cinquante-neuf ans.

Je ne parlerai point des prétendues conquêtes & victoires postérieures de *Louis XIV* , que nous payons encore , & dont les funestes effets ruinent encore les différentes puissances de l'Europe par les armées qu'ils tiennent sur pied , même en tems de paix. Les historiens & les orateurs , toujours ignorant les principes de la morale & du droit naturel , toujours favorables aux puissans contre les foibles , ont célébré ces massacres politiques & leurs auteurs ; pour moi , je pense que *Louis XIV* naquit pour le malheur du monde , qu'il fut un terrible fléau sur la terre , & que nous devons détester

sa mémoire , autant que nous chérissions celle d'Henri IV.

Voyons ce prince , après avoir incendié , dépeuplé & stérilisé les états de l'Europe , pour rendre son nom glorieux , exercer sur ses sujets les fureurs de ses prêtres pour l'amour de Dieu.

Un édit de *Louis XIV* , pour étendre le droit de régale à tout le royaume , irrita le pape Innocent XI , qui s'étoit conservé ce droit sur quelques évêchés du royaume : deux évêques de France écrivirent contre cet édit ; & de cette dispute , qui devint sérieuse , naquit le jansénisme , qui s'est éteint avec les Jésuites.

Le clergé de France ayant arrêté , dans une de ses assemblées , que la puissance ecclésiastique n'a aucun pouvoir sur le temporel des princes , que le concile général est supérieur au pape , que les lois & coutumes reçues dans l'église gallicane devoient être maintenues , & que le jugement du pape , en matière de foi , n'est infallible qu'après le consentement de l'église. Ces quatre propositions furent taxées d'hérésie par le pape , qui , pour s'en venger , refusa des bulles aux évêques nommés par le roi. On conseilloit alors à *Louis XIV* de se

faire chef de la religion en France, & d'y établir un patriarche indépendant de la cour de Rome. Ce conseil étoit sage, et il y a long-tems qu'il devoit être exécuté ; mais le Jésuite qui dirigeoit la conscience du Roi l'en empêcha ; & pour alimenter sa dévotion , il lui conseilla de conquérir les âmes des calvinistes du royaume , qui , depuis la prise de la Rochelle , étoient hors d'état de former des factions , jouissoient paisiblement de leurs privilèges , & faisoient profiter l'état de leurs services , de leurs contributions & population. *Louis XIV* entreprit donc de les convertir par le fer & par le feu ; il révoqua l'édit de Nantes ; les temples des pros crits furent détruits : il fit écrire par le cruel Louvois aux commandans des provinces :

« *Sa Majesté veut qu'on fasse éprouver les der-*
 » *nières rigueurs à ceux qui ne voudront pas*
 » *se faire de sa religion ; & ceux qui auront la*
 » *sotte gloire de vouloir demeurer les derniers ,*
 » *doivent être poussés jusqu'à la dernière extré-*
 » *mité.* » Puis on leur arrache leurs enfans pour les faire élever dans la *douce* religion catholique ; puis les massacres connus sous le nom de *dragonade* , parce qu'ils furent exercés par des dragons ; puis la perte pour la France d'environ huit cent mille citoyens , qui portèrent

leurs richesses, leur industrie, leurs générations en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Angleterre; puis la noblesse & le clergé de France s'enrichirent des dépouilles des profcrits, & le protestantisme n'en est pas moins resté dans le royaume, & cette proscription a déterminé contre *Louis XIV* la fameuse ligue d'Ausbourg, dont le résultat a été onze années de guerre en Espagne, en Savoie, en Italie, en Hollande, en Allemagne; et l'on ose nous donner le règne de *Louis XIV* pour un des plus glorieux de la monarchie ! Je le répète : ce tyran opprime encore l'Europe, et l'on ne fait point quand cette oppression finira.





